



Année 2024

**RAPPORT SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES
SERVICES**

SIVOM
SIOULE ET BOUBLE



SOMMAIRE

1	LE SIVOM SIOULE ET BOUBLE	6
1.1	LA GOUVERNANCE	6
1.2	L'ORGANISATION DES SERVICES	8
2	LE SERVICE EAU POTABLE	9
2.1	LES POINTS ESSENTIELS	9
2.2	LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	11
	LES RESSOURCES EN EAU	11
	LES USINES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	12
	LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE	13
	LA SECURISATION EN EAU GRACE AUX INTERCONNEXIONS	15
	LES BESOINS EN EAU	16
2.3	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	17
	LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	17
	LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES	18
	LA PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	19
	LA VIE DES BRANCHEMENTS	21
	LE RENOUVELLEMENT DU PARC DES COMPTEURS	21
	LA REPONSE AUX SOLLICITATIONS	22
2.4	LA TARIFICATION ET LE BILAN FINANCIER DU SERVICE	23
	LE COUT DE PRODUCTION	23
	LE PRIX DE L'EAU POTABLE	24
	LA GESTION DE LA FACTURATION	25
	LES RECETTES LIEES AUX VENTES D'EAU ET TRAVAUX	25
	LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE	26
2.5	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	27
	LES RESULTATS DE L'INVESTISSEMENT	27
	LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ENGAGEES	28
	L'ETAT DE LA DETTE ET LES CAPACITES D'AUTOFINANCEMENT	29
2.6	L'ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION	30
3	LE SERVICE ENTRETIEN DES HYDRANTS	31
3.1	LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	31
3.2	LES TARIFS ET LE BILAN FINANCIER DE LA PRESTATION DE SERVICE	31

4	LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
4.1	LES POINTS ESSENTIELS	33
4.2	LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	34
	LE RESEAU DE COLLECTE	34
	LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	34
4.3	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	37
	LES CONTROLES DE BRANCHEMENTS	37
	LES RACCORDEMENTS / BRANCHEMENTS NEUFS	37
	LES INTERVENTIONS PREVENTIVES ET CURATIVES	38
	LES TRAVAUX ET ETUDES	39
	L'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	39
	LES REJETS ET LES RENDEMENTS EPURATOIRES	41
	LA VALORISATION DES BOUES	41
4.4	LA TARIFICATION ET LE BILAN FINANCIER DU SERVICE	41
	LE PRIX DE L'EAU USEE	41
	LA GESTION DE LA FACTURATION	42
	LES RECETTES LIEES A LA COLLECTE DES EAUX USEES, CONTROLES DE BRANCHEMENT ET TRAVAUX	43
	LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	43
4.5	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	45
	LES RESULTATS DE L'INVESTISSEMENT	45
	LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ENGAGEES	46
	L'ETAT DE LA DETTE ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	47
4.6	L'ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION	47
5	LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	48
5.1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	48
5.2	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	48
	L'ETAT DU PARC	48
	L'ACTIVITE ET LE NIVEAU DE SERVICE RENDU	49
5.3	LES TARIFS ET LE BILAN FINANCIER DU SERVICE	50
5.4	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	51
5.5	L'ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION	51
6	LE SERVICE EAUX PLUVIALES URBAINES	52
7	CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025	53
8	ANNEXES	54

>> **AVANT PROPOS**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) présente le bilan annuel de l'activité de la collectivité conformément à la réglementation. Une collectivité exerçant à la fois des compétences en eau potable et en assainissement peut présenter un RPQS unique pour les services concernés contenant :

- La caractérisation technique du service,
- La tarification de l'eau et recette du service,
- Les indicateurs de performance,
- Le financement des investissements,
- L'action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Ce rapport est soumis pour avis à la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) et est examiné par le Comité Syndical dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur. Leur production est obligatoire.

Le décret du 2 mai 2007 (complété par l'arrêté du 2 mai 2007 et par la circulaire d'application du 28 avril 2008) précise le contenu de ces rapports et instaure des indicateurs de performance.



LES TEMPS FORTS 2024



JANVIER : Transfert de l'assainissement collectif de Gannat



JANVIER : Facturation unique de l'eau et de l'assainissement collectif



MAI : Pose de la première pierre de l'usine de traitement d'eau potable de Mazerier



JUIN : Finalisation des SDAC de 6 1ères communes



AOUT : Déconstruction de la prise d'eau de la Vernue



SEPTEMBRE : Arrivée de la nouvelle directrice



SEPTEMBRE : Démarrage des travaux de renouvellement sur St-Pont et Escurolles



DECEMBRE : Installation du premier compteur de télérelève à Gannat



DECEMBRE : Lancement du projet de construction de nouveau locaux

1 LE SIVOM SIOULE ET BOUBLE

1.1 La gouvernance

Le SIVOM Sioule et Bouble est un syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} janvier 2020. Il exerce en régie 4 compétences et une prestation de service :

- > L'alimentation en eau potable (compétence obligatoire) – SPIC
- > L'assainissement collectif (optionnel) – SPIC
- > L'assainissement non collectif (optionnel) – SPIC
- > Les eaux pluviales urbaines (optionnel)
- > L'entretien des poteaux et bouches d'incendie (prestation de service).

A noter que l'alimentation en eau potable et l'assainissement sont considérés comme des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC). Ces compétences sont donc soumises aux règles de droit privé et des régies autonomes ont donc été constituées depuis 2020.

Les 46 communes qui composent le syndicat ont transféré tout ou partie de ces compétences au SIVOM permettant ainsi une gestion mutualisée et efficace des services rendus aux collectivités et abonnés (Figure 2).

Le SIVOM est géré par un Comité Syndical composé de deux délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune. Monsieur Gérard LAPLANCHE en assure la présidence depuis 1995 accompagné de 4 Vice-Présidents, Messieurs Bertrand BECHONNET, Jean-Louis LEBEAU, Serge GATIGNOL et Hugues DE COLLASSON. Ils assurent la bonne exécution des délibérations prises en Comité Syndical, après avis du Bureau/Conseil d'exploitation et de la CCSPL le cas échéant (Figure 1).

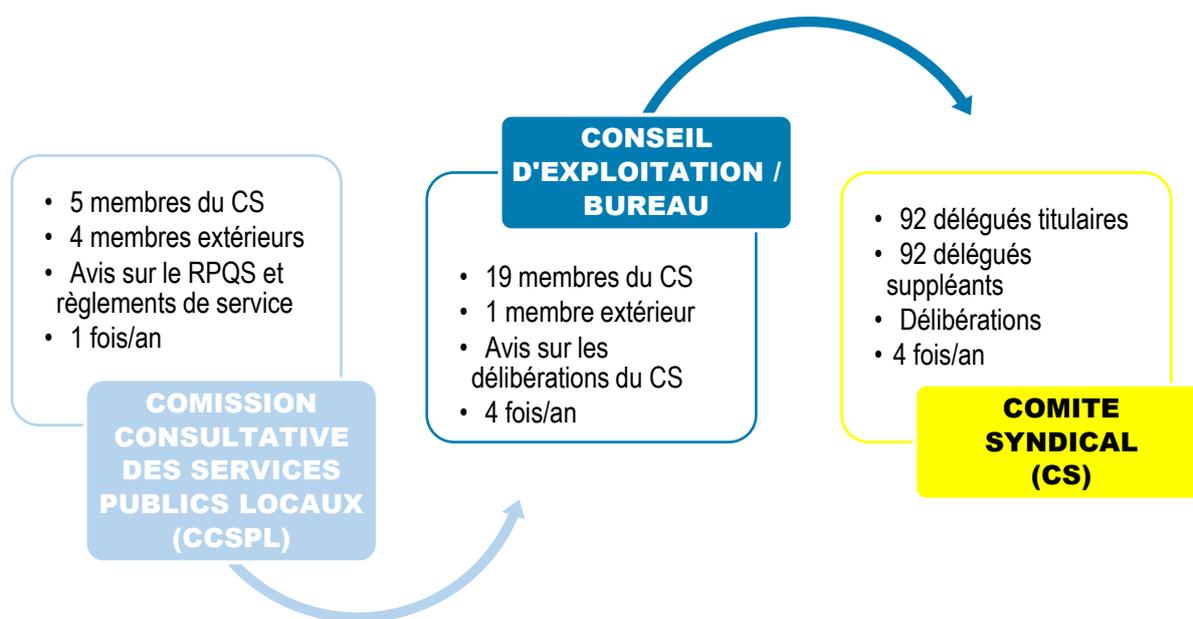
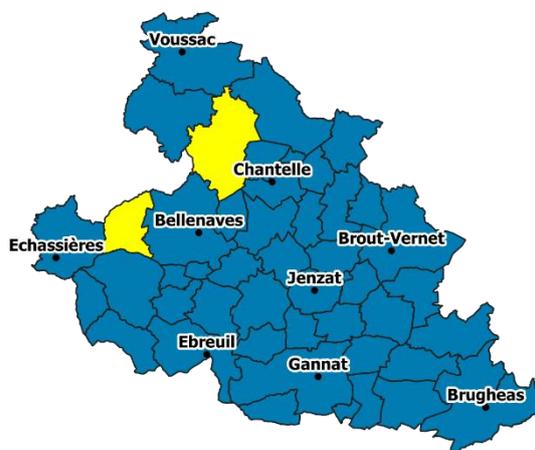


Figure 1 : Processus décisionnel au sein du SIVOM Sioule et Bouble

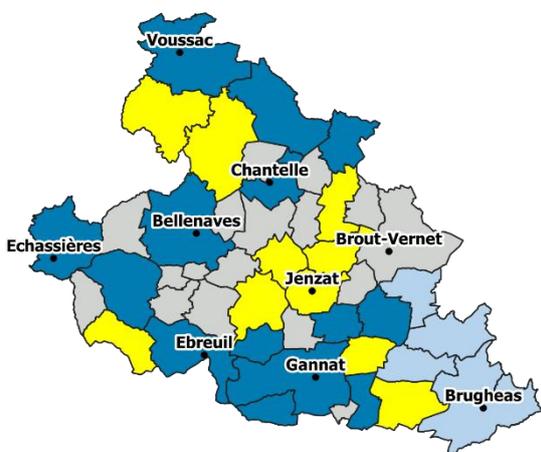
EAU POTABLE



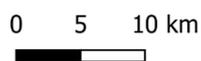
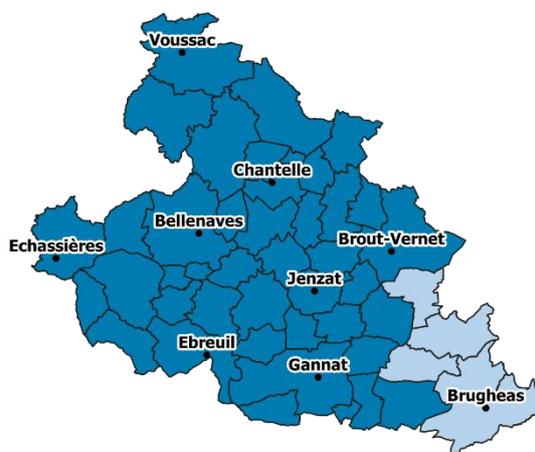
POTEAUX ET BOUCHE INCENDIE



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



- Collectivités compétentes**
- SIVOM Sioule et Boule
 - Vichy-communauté
 - Commune
 - Absence d'installation

NB : La compétence « eau pluviale urbaine » est en cours de structuration. A ce jour, seules les communes de St-Priest-d'Andelot et de Gannat ont fait savoir leur volonté de transférer cette compétence au SIVOM dès que possible.

Figure 2 : Compétences exercées par le SIVOM Sioule et Boule

1.2 L'organisation des services

L'année 2024 a été une année de grande mobilité du personnel du SIVOM :

Arrivées :

- La nouvelle directrice au 1^{er} septembre (Céline BOISSON)
- 3 agents eau potable (Régis LEPLAIX, David NAWROT, Jérôme SELIG)
- 4 agents assainissement (Jean-Luc ROCHET, Cyrille PAGNON, Thomas BEAURY, Guillaume COHARD)

Départs :

- 1 électrotechnicien (Maxime CARTOUX)
- 2 agents eau potable (Clément GAUTHIER, Clément CHABANNES)
- 2 agents assainissement (Laurent DIRRINGER, Guillaume BRAZ)

Changements de poste :

- Chef d'équipe assainissement : Jean-Luc ROCHET
- Adjointe chef d'équipe assainissement : Jessica GRIMAUD

Afin de maintenir une qualité de service à la hauteur des attentes, une réorganisation interne a été conduite par le Vice-Président en charge des ressources humaines (Annexe 1). Au 31 décembre 2024, les services comptaient 17 agents de droit public et 17 agents de droit privé, soit au total 34 agents (Tableau 1).

Les agents techniques assurent une astreinte 7j/7 et 24h/24 pour assurer une continuité de service en cas d'urgence.

NATURE DU CONTRAT	STATUT	CATEGORIE	TEMPS COMPLET	TEMPS PARTIEL	EFFECTIFS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIF					
Rédacteur Principal de 1 ^{ème} classe	Public	B		1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Public	C	1	4	5
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	Public	A	1		1
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	Public	B	0		0
Agent de maîtrise principal	Public	C	0		0
Agent de maîtrise	Public	C	3		3
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Public	C	3		3
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Public	C	4		4
TOTAL AGENTS PUBLICS			12	5	17
Responsable du service eau potable	Privé		1		1
Chef d'équipe eau potable	Privé		1		1
Agent eau potable	Privé		5		5
Electrotechnicien	Privé		1		1
Chef d'équipe assainissement	Privé		1		1
Agent assainissement	Privé		4	1	5
Gestionnaire du personnel	Privé		1		1
Gestionnaire des abonnés/usagers	Privé		1	1	2
TOTAL AGENTS PRIVES			15	2	17
TOTAL AGENTS			27	7	34

Tableau 1 : Liste des effectifs du SIVOM Sioule et Bouble au 31/12/2024

2 LE SERVICE EAU POTABLE

2.1 Les points essentiels

Le SIVOM Sioule et Bouble exerce pour les 46 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à la protection du point de prélèvement, la production, le transport, le stockage et la distribution des eaux destinées à la consommation humaine (Figure 2, page 7). Le règlement de service en vigueur a été approuvé en 2019 et le dernier schéma directeur date de 2018.

Le syndicat assure ainsi en régie l'exploitation courante des ouvrages de production et de distribution, la réalisation des travaux neufs (branchements et petites extensions) et les interventions d'urgence. Les travaux d'extension et de renouvellement sont généralement externalisés via une procédure de marché public.

Les principales caractéristiques et chiffres clés sont précisés ci-dessous et le bilan des volumes d'eau depuis le prélèvement jusqu'à la consommation par les usagers à la Figure 3. Les indicateurs réglementaires sont détaillés en annexe 2.



RESSOURCES

- Galerie de Louchadière (eau souterraine)
- Prise d'eau sur la Sioule (eau superficielle)
- **Volume prélevé : 1 493 801 m³**



PRODUCTION

- Usine de St-Ours (63)
- Usine de Mazerier (03)
- 9 compteurs de production
- **Volume produit : 3 021 721 m³**



DISTRIBUTION

- 46 communes
- 40 km de réseau de transfert en indivision avec le SM de Sioule et Morge
- 1 256 km de réseau de distribution
- 38 réservoirs semi enterrés ou aériens (22 150 m³ de stockage)
- 7 stations de reprise
- 100 compteurs de sectorisation
- **Volume mis en distribution : 2 144 681 m³** soit 5 875 m³/j en moyenne
- **Volume estimé des fuites : 433 960 m³/an**
- **Indice linéaire de perte : 0,95 m³/km/j**
- **Rendement primaire : 74,2 %**
- **Rendement RPQS : 85,7 %**
- **Taux de renouvellement du réseau : 0,42 %** soit renouvellement de la totalité du réseau tous les 238 ans (2,5 km de renouvelé en 2024)



SECURISATION

- 5 sécurisations avec des syndicats voisins
- 23 compteurs d'interconnexion
- **Volume importé : 23 867 m³**
- **Volume exporté : 900 907 m³**



CONSOMMATION

- 17 916 abonnés
- 26 987 habitants desservis (INSEE 2022)
- **Volume comptabilisé : 1 591 119 m³**
- **Consommation moyenne : 59 m³/hab./an**

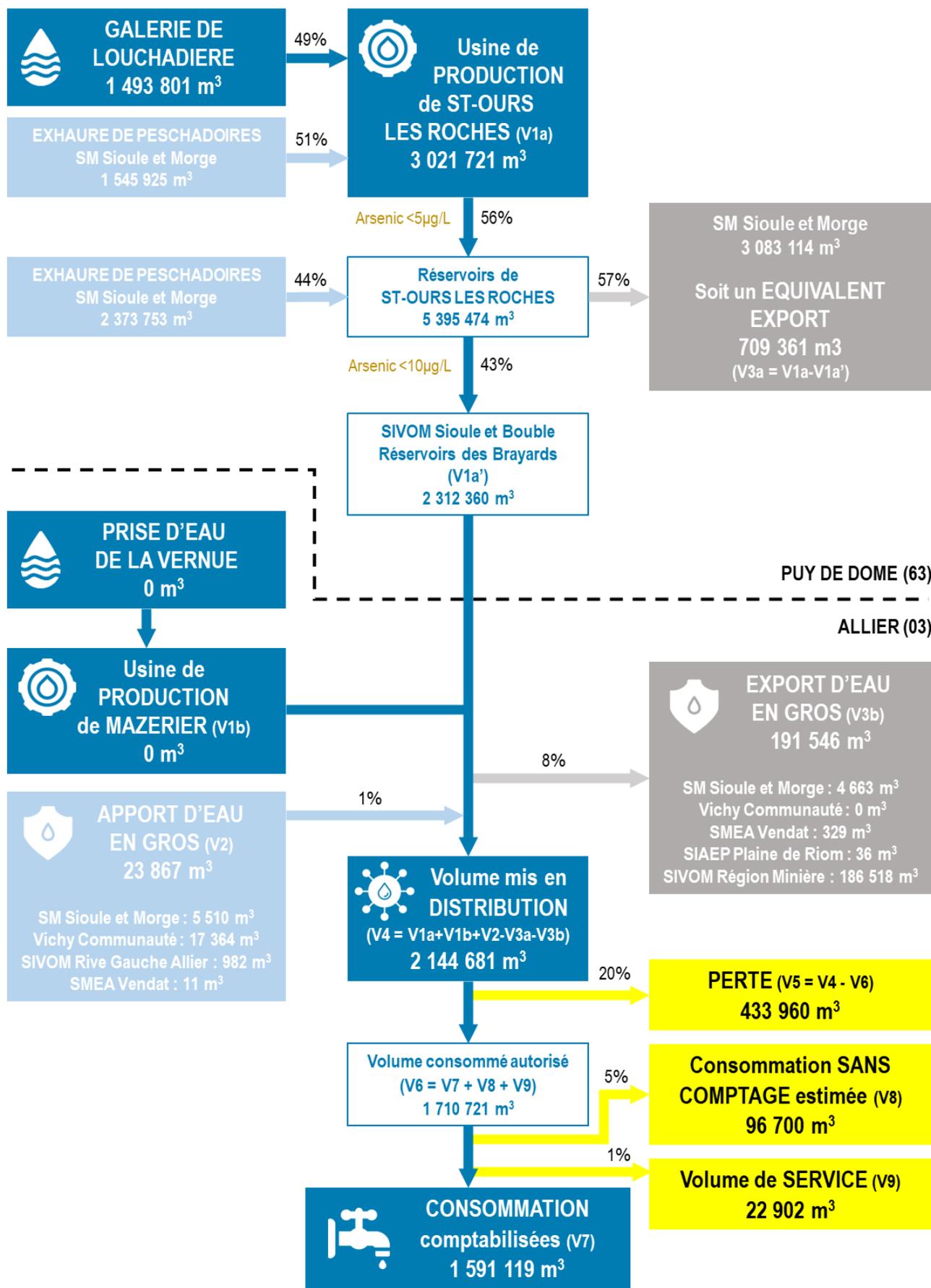


Figure 3 : Synoptique du cycle de l'eau potable

2.2 Les caractéristiques techniques du service

Les ressources en eau

Le SIVOM dispose de 2 ressources. Sur l'année 2024, 1 493 801 m³ ont été prélevés exclusivement issue de la ressource de Louchadière (Tableau 2).

VOLUMES PRELEVES (m ³)	2021	2022	2023	2024
La Vernue	0	0	0	0
Louchadière	1 727 684	1 526 238	1 021 542	1 493 801
Total des volumes prélevés	1 727 684	1 526 238	1 021 542	1 493 801

Tableau 2 : Bilan des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable

La principale ressource se situe sur la commune de St-Ours les Roches (63) à environ 800 m d'altitude dans la Chaîne des Puys. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière dont les 1 800 m de galerie ont été creusés dans les années 1950-1955.

Cette ressource est particulièrement sensible aux variations saisonnières et plus particulièrement aux volumes des précipitations efficaces comme le témoigne l'absence de recharge en 2019, dans une moindre mesure en 2020 et à contrario des volumes soutenus en 2021. Malgré une météo plutôt humide, l'année 2024 reste inférieure à la moyenne de ces 10 dernières années.

Le temps de transfert avoisine les 3-4 mois avec un niveau haut sur la période printanière et des étiages en hivers. Les effets du changement climatique sont largement perceptibles avec une baisse significative de la production et une plus grande variabilité interannuelle (Figure 4 et Figure 5).

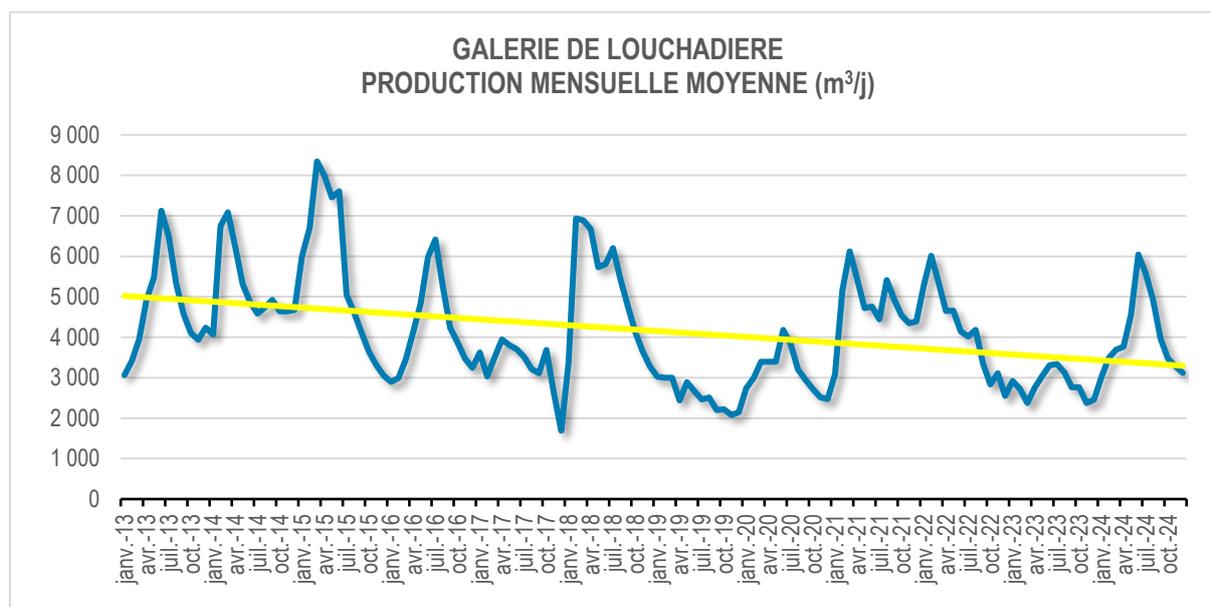


Figure 4 : Evolution de la production mensuelle moyenne de la galerie de Louchadière 2013-2024

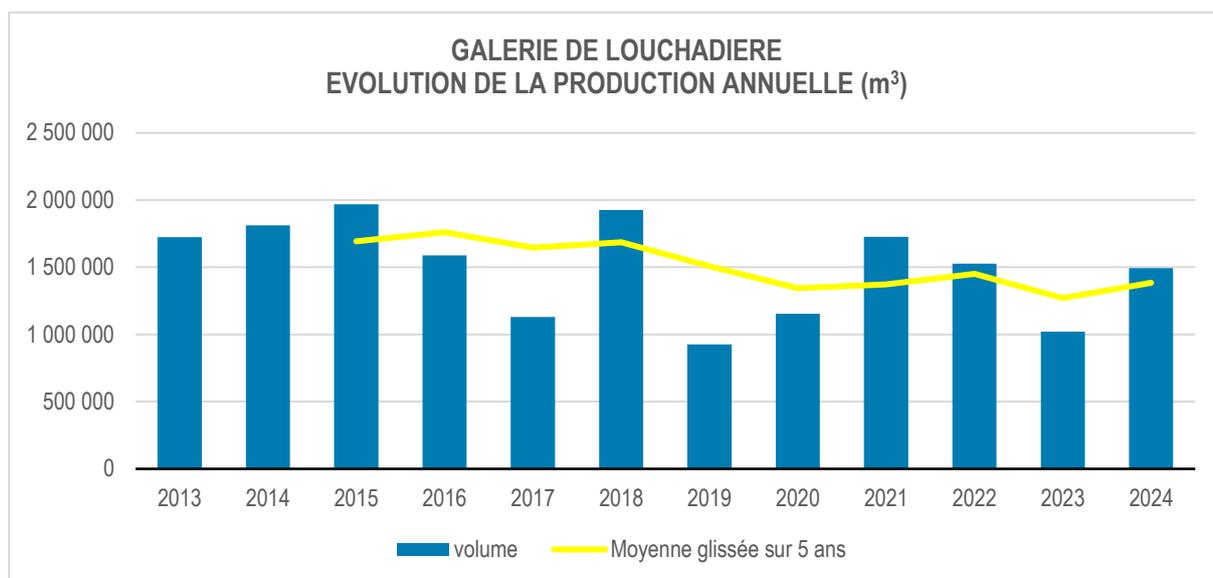


Figure 5 : Evolution de la production annuelle de la galerie de Louchadière 2013-2024

La seconde ressource provient d'un prélèvement en eau superficielle dans la rivière Sioule sur la commune de Mazerier au lieu-dit « La Vernue ». Cette ressource est destinée à alimenter la ville de Gannat, mais face aux problèmes rencontrés, elle a été temporairement mise hors service depuis 2020 le temps de reconstruire une nouvelle usine.

La protection des points de prélèvement est une priorité du SIVOM. À la suite de l'arrêté préfectoral de DUP de Louchadière, la protection de la ressource reste à finaliser. Des travaux de protection du canal en fond de galerie et la mise en place de panneaux sur le périmètre de protection rapprochée du captage sont encore à réaliser.

Concernant la prise d'eau de la Vernue, comme prévu dans l'arrêté préfectoral de DUP, les équipements de suivi en continu des débits et de la qualité de l'eau de la Sioule seront installés en 2025 dans le cadre des travaux de réhabilitation de la prise d'eau et du pompage.

Les usines de traitement de l'eau potable

Chaque ressource prélevée fait l'objet d'un traitement de potabilisation dans une usine spécifique (Tableau 3).

RESSOURCE	USINE	CARACTERISTIQUES
Rivière Sioule	Usine de Mazerier (03) 1970-1971	L'usine a été déconstruite en octobre 2023 La nouvelle unité de traitement est en cours de construction sous maîtrise d'ouvrage du SMEA. Elle sera en mesure de traiter 250 m ³ /h (sur 20h) soit 5 000 m ³ /j
Galerie de Louchadière	Usine de St- Ours les Roches (63) 2010	360 m ³ /h soit 8 600 m ³ /j Traitement du radon et de l'arsenic avec aération, acide sulfurique, GEH, mise à l'équilibre calco-carbonique avec soude

Tableau 3 : Caractéristiques des usines de traitement de l'eau potable

L'eau de Louchadière est acheminée jusqu'à l'usine de production de St-Ours Les Roches où elle est mélangée à celle de Peschadoires gérée par le Syndicat Sioule et Morge. L'usine permet d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources (de 30 à 5 µg/L) et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée. Les 3 021 721 m³ d'eaux traitées produites sont ensuite mélangés avec de l'eau brute de Peschadoires pour obtenir un volume de ressource commun aux 2 syndicats de 5 395 474 m³ à une concentration inférieure à 10 µg/L d'arsenic (seuil réglementaire). En 2024, seulement 43% des eaux traitées et diluées à St-Ours les Roches alimentent le SIVOM Sioule et Bouble (Tableau 4).

PRODUCTION DE L'USINE DE ST-OURS (m ³)	2021	2022	2023	2024
Volumes eaux brutes Louchadière (25 à 35 µ g/l arsenic)	1 727 684 (57%)	1 526 238 (51%)	1 021 542 (34%)	1 493 801 (49%)
Volumes eaux brutes Peschadoires (12 à 16 µ g/l arsenic)	1 295 065 (43%)	1 466 173 (49%)	2 002 880 (66%)	1 545 925 (51%)
Volume eau brute entrée usine	3 022 749	2 992 411	3 024 422	3 039 726
Volume de services (filtre GEH)	21 037	24 593	26 586	18 005
Volume produit à 5 µg/l d'arsenic	3 001 712	2 967 818	2 997 836	3 021 721
Volume produit dilué commun SM Sioule et Morge et SIVOM Sioule et Bouble (<10 µ g/l arsenic)	5 364 713	5 789 143	5 789 143	5 395 474
Volume destiné au SM Sioule et Morge	3 109 044 (58%)	3 415 538 (59%)	3 433 626 (58%)	3 083 114 (57%)
Volume destiné au SIVOM Sioule et Bouble (Brayards)	2 255 669 (42%)	2 373 605 (41%)	2 355 517 (42%)	2 312 360 (43%)

Tableau 4 : Volumes produits sur l'usine de St-Ours les Roches

Le pompage des eaux de la Sioule et l'usine sont à l'arrêt depuis le 23 octobre 2020. Les équipements ont été démolis en 2024 en vue d'une reconstruction totale. Le SMEA a attribué un marché de conception réalisation à l'entreprise SAUR pour la nouvelle usine de Mazerier et un marché de travaux pour la réhabilitation de la prise d'eau à l'entreprise Eiffage. Les travaux ont débuté en avril 2024 et la mise en service est programmée pour début 2026.

La distribution en eau potable

L'eau traitée destinée au SIVOM Sioule et Bouble est ensuite acheminée jusqu'au réservoir de tête de la Serre pour être mise en distribution à travers 1 256 km de réseau de canalisation. En 2024, 2 144 681 m³ ont été mis en distribution, soit 5 875 m³/j en moyenne (Figure 6).

Le bilan des achats et des ventes d'eau sur le réseau du syndicat représente un volume d'export de 167 679 m³ soit en moyenne 528 m³/j (hors export de tête destiné au SM Sioule et Morge).

A noter que 23 867 m³ sont consacrés aux opérations de nettoyage des réservoirs et des canalisations ainsi qu'à la réalisation de purges pour maintenir une qualité optimale des eaux destinées à la consommation humaine dans le réseau de distribution (Tableau 5).

VOLUME DISTRIBUE	2021	2022	2023	2024
Volume produit	3 001 712	2 967 818	2 997 836	3 021 721
Volume « exporté » en tête pour SM Sioule et Morge (1)	746 043	594 818	642 319	709 361
Volume arrivant au Brayard	2 255 669	2 373 605	2 355 517	2 312 360
Volume exporté sur réseau SIVOM Sioule et Bouble (2)	195 394	187 576	217 368	191 546
Total volume exporté (1+2)	941 489	782 394	864 069	900 907
Volume importé	46 342	63 160	29 178	23 867
Volume mis en distribution	2 106 565	2 249 189	2 162 945	2 144 681
Volume consommé sans comptage (manœuvre sur poteaux incendie, ...)	93 250	96 445	96 445	96 700
Volumes de service (nettoyage de réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne)	17 776	22 310	21 582	23 867

Tableau 5 : Bilan des volumes d'eau mis en distribution

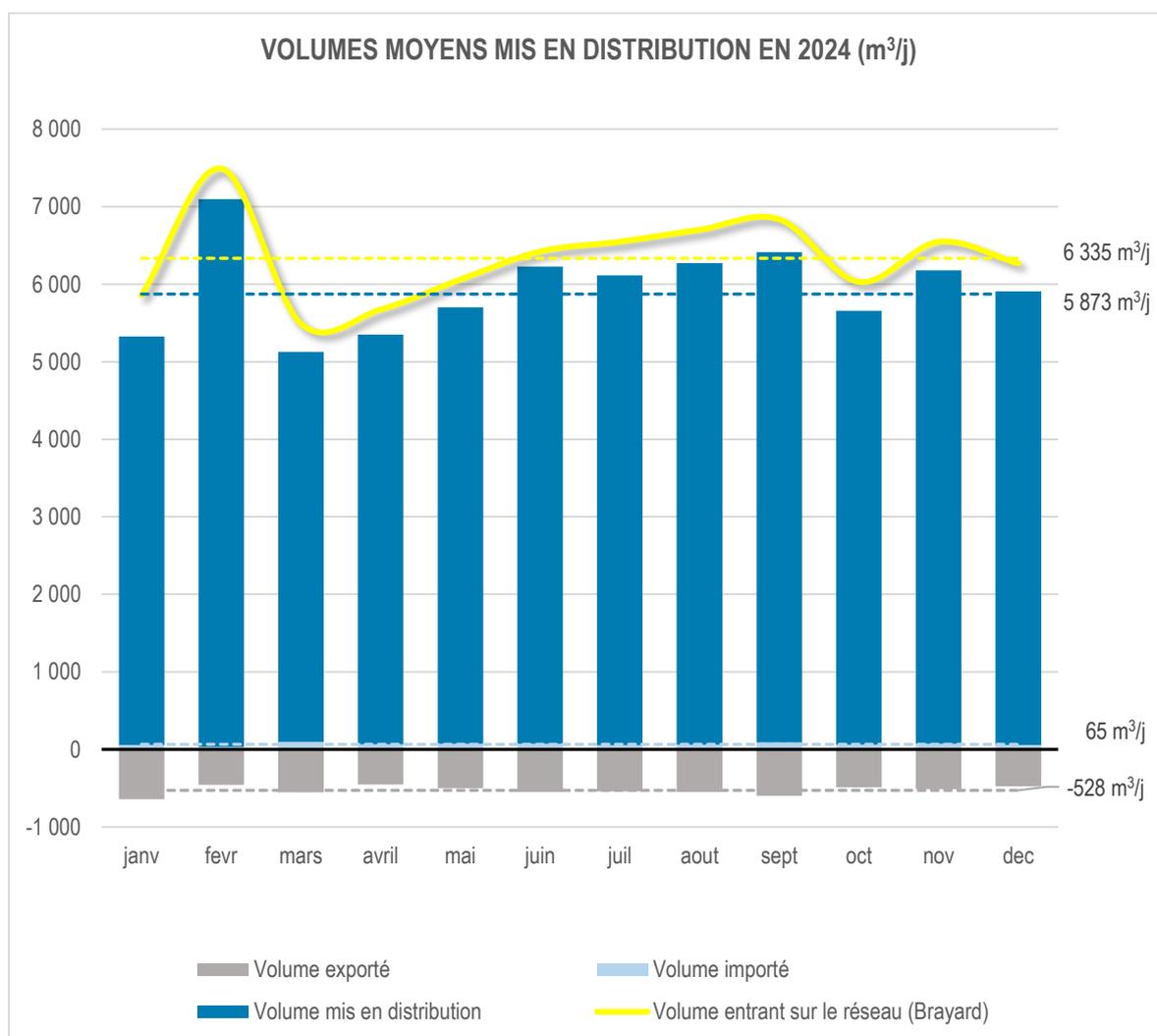


Figure 6 : Répartition mensuelle des volumes mis en distribution

La sécurisation en eau grâce aux interconnexions

La ressource de Louchadière ne suffit pas à elle seule pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire. La deuxième ressource en eau potable du SIVOM sur la rivière de la Sioule et les interconnexions restent donc indispensables pour satisfaire l'ensemble des besoins (Tableau 6).

COMMUNE	LOCALISATION	ORIGINE	COLLECTIVITE
Bellerive sur Allier	Monzières et Champ Roubeau	Ressources de Louchadière et Bellerive-sur-Allier	Vichy Communauté
Brugheas	Bois Randenais	Ressource de Bellerive-sur-Allier	Vichy Communauté
Brugheas	Le Razet	Ressource de Louchadière	SIAEP Plaine de Riom
Deux Chaises	Les Manteaux	Ressource de Contigny, Monétay-sur-Allier et de Louchadière	SMEA / SIVOM Rive Gauche Allier / SIVOM Région Minière
Bellenaves et Voussac	Montgond et Banassat à Chirat-l'Église Louroux de Bouble La Bussière à St-Marcel-en-Murat	Ressource de Louchadière	SIVOM Région Minière
St-Pont	Le Pré à Vendat	Ressource de Louchadière	SMEA (Régie de Vendat)
Broût-Vernet	Les Arcis / Lourdy à Vendat	Source de Vendat	SMEA (Régie de Vendat)
St-Ours les Roches	Les Chaumes	Ressources Louchadière et Peschadoires	SM Sioule et Morge
St-Priest d'Andelot, Lalizolle, Echassières	Ussel à St Priest d'Andelot et Vensat Les Penots / La Bosse à Lalizolle et Servant Le Grand Domaine à Echassières et Servant	Ressource Peschadoires	SM Sioule et Morge
Ebreuil, St-Priest et Chouvigny	Route de St-Quintin à Ebreuil La Chapelle à St Priest d'Andelot Les Chambons à Chouvigny	Ressource de Louchadière	SM Sioule et Morge

Tableau 6 : Les 10 grandes interconnexions existantes

En 2024, le SIVOM a ainsi importé 23 867 m³ d'eau (Tableau 7) et alimenté les syndicats voisins à hauteur de 900 907 m³ (dont 709 361 m³ en sortie de production vers le SM de Sioule et Morge, non facturés, Tableau 8). Les échanges d'eau avec le SM de Sioule et Morge restent à régulariser avec la mise en place de compteurs pour les interconnexions à Ebreuil, St-Priest-d'Andelot et Chouvigny. Actuellement des estimations des volumes d'eau sont fournies au SIVOM Sioule et Bouble sur ces 3 secteurs.

ACHATS EN GROS (m ³)	2021	2022	2023	2024
SM Sioule et Morge (St-Ours les Roches) (*)	1 295 065	1 466 173	2 002 880	1 545 925
SM Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, St-Priest- d'Andelot)	4 912	5 125	5 347	5 510
Vichy Communauté (Brugheas)	15 763	18 459	18 448	17 364
SIVOM Rive Gauche Allier	25 652	39 376	5 363	982
SMEA (Régie de distribution eau de la commission locale de Vendat)	15	200	20	11
Total volume acheté en gros sans (*)	46 342	63 160	29 178	23 867

(*) Volumes achetés au SM Sioule et Morge par convention basée sur l'électricité. Non comptabilisés car une partie de la production est destinée au SM de Sioule et Morge et n'est pas facturée.

NB : Ces volumes ne tiennent pas compte des volumes d'eau utilisés pour le renouvellement de l'eau au niveau des interconnexions.

Tableau 7 : Bilan des volumes achetés en gros

VENTES EN GROS (m ³)	2021	2022	2023	2024
SM Sioule et Morge (St-Ours les Roches) (*)	746 043	594 818	642 319	709 361
SM Sioule et Morge (St-Quintin, La Chapelle et les Chambons)	5 529	4 474	4 382	4 663
Vichy Communauté	3 667	0	0	0
SIVOM Rive Gauche Allier - SMEA	0	0	0	0
SIVOM Région Minière - SMEA	128 035	127 803	144 950	141 141
SIVOM Région Minière pour les communes limitrophes	55 291	53 910	71 186	45 377
SMEA (Régie de distribution eau de la commission locale de Vendat)	2 872	1 349	1 190	329
SIAEP de la Plaine de Riom (secteur Brugheas)	52	40	42	36
Total volume vendu en gros sans (*)	195 446	187 576	221 750	191 546
Pourcentage des volumes vendus en gros (hors échanges avec le SM Sioule et Morge)	9%	8%	9%	8%
Total volume vendu en gros et échangé	941 489	782 394	864 069	900 931

(*) différence entre la production et l'arrivée aux Brayards, non facturé, échangé

Tableau 8 : Bilan des volumes vendus en gros

Les besoins en eau

En 2024, la population desservie s'élève à 26 987 habitants (donnée INSSE 2022) pour 17 916 abonnés soit une évolution de +3% sur ces 10 dernières années (Annexe 3).

Les besoins en eau potable atteignent 1 591 119 m³ en 2024 soit en moyenne 59 m³ par habitant et 88 m³ par abonné. Les consommations tendent progressivement à diminuer tout en restant dépendantes des conditions climatiques (Figure 7 et Tableau 9). Cette baisse s'inscrit dans l'effort de sobriété du plan eau qui impose une baisse de -10% des prélèvements d'ici 2030.

VOLUME COMPTABILISES	2021	2022	2023	2024
Volume relevé chez les abonnés	1 608 858	1 554 097	1 560 538	1 581 349
Volume prélevé sur poteaux incendie	1 135	2 323	759	677
Volume lié au purge automatique	11 067	8 098	7 141	8 709
Volume relevé non facturé	488	517	321	384
Total volume comptabilisé	1 621 548	1 613 630	1 593 125	1 591 119
Nombre d'abonnés	17 556	17 623	17 765	17 916
Nombre d'habitants	26 678	26 678	26 678	26 987
Consommation moyenne m3/abonnés	91,6	88,2	87,8	88,3
Consommation moyenne m3/habitant	60,3	58,3	58,5	58,6

Tableau 9 : Evolution des volumes comptabilisés 2021-2024

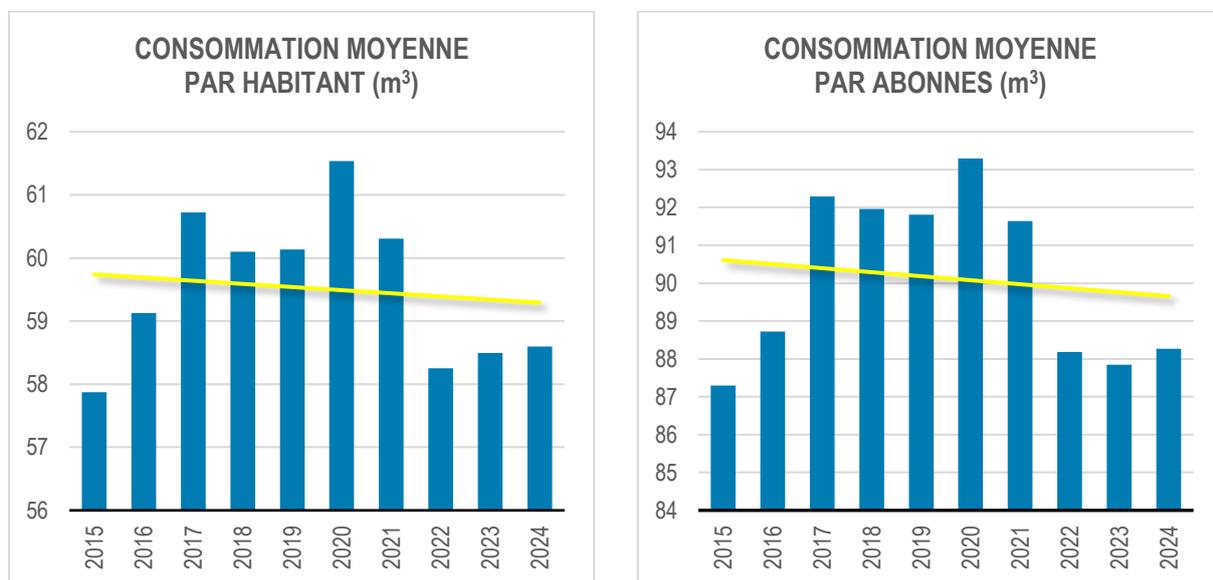


Figure 7 : Evolution des consommations moyennes depuis 2015

2.3 Les indicateurs de performance

La protection de la ressource

Les indices d'avancement de protection de la ressource restent stables (Tableau 10). Il reste à réaliser quelques travaux définis dans les arrêtés de DUP des deux ressources : mise en place de panneaux d'informations sur les deux périmètres de protection rapprochés et couverture du canal de Louchadière.

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	2021	2022	2023	2024
Galerie de Louchadière	80%	80%	80%	80%
Prise d'eau de la Vernue sur la Sioule	80%	80%	80%	80%
Captage de Monétay (SIVOM Rive Gauche Allier)	NC	NC	NC	NC
Captage de Contigny (SIVOM Rive Gauche Allier)	NC	NC	NC	NC
Prise d'eau de Claude DECLOITRE sur l'Allier (Vichy Communauté)	NC	NC	NC	NC
Captage de Peschadoires (SM Sioule et Morge)	NC	NC	NC	NC

Tableau 10 : Indices de protection de la ressource en eau

La qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi réglementaire par l'ARS qui est complété par la réalisation d'un auto-contrôle par le SIVOM. Les analyses physicochimiques et bactériologiques de l'autocontrôle du SIVOM sont réalisées dans un laboratoire interne du syndicat. Le coût des réactifs pour 2024 s'élève à 6 577,11 € HT. Les analyses d'arsenic, de vanadium, de phosphates, de MES et de fer sont quant à elles réalisées par un laboratoire agréé extérieur (Clermont Métropole) pour un montant de 1 745,15 € HT. Le coût total des analyses d'eau pour l'année 2024 s'élève à 8 322,26 € HT (hors coûts de main d'œuvre et de déplacements).

En 2024, le suivi de la qualité ne concerne que la ressource de Louchadière. Au total, l'ARS a réalisé 100 contrôles réglementaires sur tout le réseau auxquels viennent s'ajouter les 382 contrôles du SIVOM.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée (Tableau 11, annexe 4 et 5). Des manœuvres régulières sur certains réservoirs et réseaux sont effectués pour renouveler l'eau et ainsi maintenir une bonne qualité au robinet.

La dureté de l'eau est faible témoignant d'une eau peu calcaire dite agressive. Si l'eau en sortie d'usine de St-Ours les Roches respecte bien l'équilibre calco-carbonique, le mélange avec les eaux brutes de Peschadoires vient rompre cet équilibre et créer une agressivité supérieure à la référence de qualité.

La teneur moyenne en arsenic de l'eau distribuée est de 8,73 µg/l soit conforme aux limites en vigueur.

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2024 : un taux de chlore minimum est respecté sur les départs de tous les réservoirs.

SUIVI REGLEMENTAIRE DE LA QUALITE DES EAUX (ARS)	2021	2022	2023	2024
Nombre de contrôles de l'ARS (usines et réseaux)	102	113	103	100
Taux de conformité bactériologique	100%	99%	100%	100%
Taux de conformité physico chimique	100%	98%	100%	100%
Nombre de dépassement arsenic	0	0	0	0
Nombre de contrôles du SIVOM (usines, réservoirs, réseaux)	525	563	417	382

Tableau 11 : Les contrôles de suivi de la qualité de l'eau distribuée effectués par l'ARS

La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution passe en premier lieu par une bonne connaissance de la localisation des ouvrages (réservoirs, canalisations, équipements, branchements, ...) et de leurs caractéristiques (nature, âge, matériaux, dimension, ...). Cet inventaire est mis à jour régulièrement, tout comme celui des interventions. La gestion des temps de séjour dans les ouvrages est optimisée grâce à un outil de modélisation. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est ainsi à son maximum depuis 2018 (Tableau 12).

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	2021	2022	2023	2024
Plan des réseaux	15	15	15	15
Inventaire des réseaux	30	30	30	30
Connaissance des installations autres	40	40	40	40
Gestion du patrimoine	35	35	35	35
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	120	120	120	120

Tableau 12 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

En 2024, 109 fuites sur le réseau, tous diamètres confondus, ont fait l'objet d'une intervention, dont 95 naturelles et 14 causées par des tiers. Les services d'astreinte (en dehors des heures ouvrées) ont réalisé 186 interventions sur les réseaux et ouvrages du SIVOM dont 67 fuites. Les fuites se concentrent généralement sur l'automne et l'hiver et font suite à des mouvements de retrait/gonflement des argiles. L'absence de pluie abondante sur cette période explique principalement la baisse du nombre de fuites sur 2024 (Tableau 13 et Figure 8).

INTERVENTIONS D'URGENCE	2021	2022	2023	2024
Sur canalisations ou branchements	181	228	199	154
En dehors des heures ouvrées (astreinte)	78	121	107	67
Intervention urgence en astreinte	43%	53%	53%	43%
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	5,18	11,58	10,19	6,08

Tableau 13 : Nombre d'interventions d'urgence

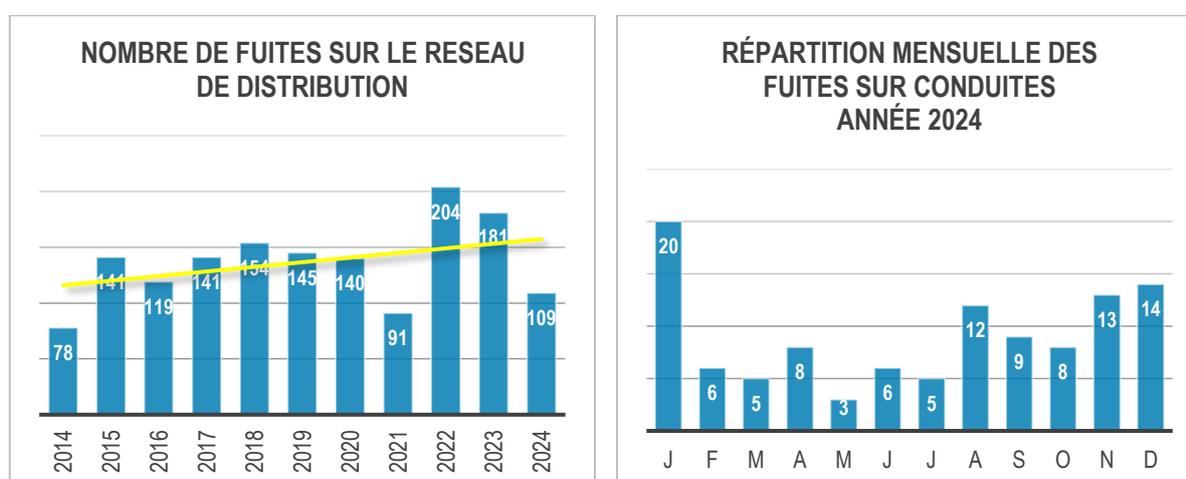


Figure 8 : Nombre de fuites sur le réseau et répartition annuelle

Le taux de renouvellement des réseaux est calculé sur la moyenne des 5 dernières années. Toutefois, en ne prenant en compte que l'année 2024, ce taux n'est que de 0,19, bien trop éloigné de l'objectif d'équilibre de 1 (Tableau 14). Il est indispensable de tendre vers cet objectif pour garantir un âge moyen de réseau de 100 ans et ainsi une bonne fiabilité du réseau de distribution.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	2021	2022	2023	2024
Longueur de réseaux en km	1 254	1 255	1 256	1 256
Longueur renouvelée en régie (m)	200	0	0	0
Longueur renouvelée par une entreprise extérieure (m)	3 802	9 370	3 245	2 480
Longueur renouvelée total (m)	4 002	9 370	3 245	2 480
Taux moyen de renouvellement des réseaux (lisser sur 5 ans)	0,35	0,44	0,46	0,42

Tableau 14 : Travaux de renouvellement du réseau

En 2024, 2 689 m de réseaux ont été réalisés dont 209 m renouvelés, renforcés ou prolongés en régie par les agents du SIVOM. Les travaux de renouvellement sur St-Pont et Escurolles ont fait l'objet d'un marché de travaux (Tableau 15).

TRAVAUX RESEAUX	TYPE	LONGUEUR (m)
St-Pont	Renouvellement	1 155
Escurolles	Renouvellement	1 325
TOTAL EXTERNALISE		2 480
Monteignet	Extension	85
Cognat-Lyonne	Extension	45
Gannat	Extension	4
Brugheas	Extension	35
Saulzet	Extension	40
TOTAL REGIE		209
TOTAL TRAVAUX RESEAUX		2 689

Tableau 15 : Travaux sur le réseau effectués en 2024

Le rendement tend très progressivement à s'améliorer depuis 2022 en lien notamment avec la baisse du nombre de fuites. Pour mémoire, le SDAGE Loire Bretagne fixe un objectif à 75% en milieu rural. Pour maintenir cette hausse de rendement, il est impératif d'accroître significativement le taux de renouvellement des réseaux. Les 13 km de réseaux à renouveler par an prévus au schéma directeur n'ont pas été atteints puisque seuls 2,5 km ont été réalisés sur les communes de St-Pont et d'Escurolles (Tableau 16).

RENDEMENT DU RESEAU	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau (SISPEA)	87,7%	83,0%	85,1%	85,7%
Rendement primaire (volume comptabilisé/volume mis en distribution)	77,0%	71,7%	73,7%	74,2%
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	5,84	5,49	5,62	5,70
Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /km/jour)	0,82	1,13	0,99	0,95
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	1,06	1,39	1,24	1,21

Tableau 16 : Indicateurs de performance des réseaux

La vie des branchements

Le nombre de branchements neufs a fortement chuté sur l'année 2024 en lien avec le ralentissement général des constructions. Globalement, les travaux de branchement interviennent sous un délai de 1 à 2 mois après réception du devis signé. Une fois installé, les compteurs sont ouverts immédiatement.

Afin de faciliter la relève, 23 compteurs ont été déplacés à l'extérieur des habitations et 13 compteurs ont été supprimés suite à la résiliation du branchement (Figure 9).

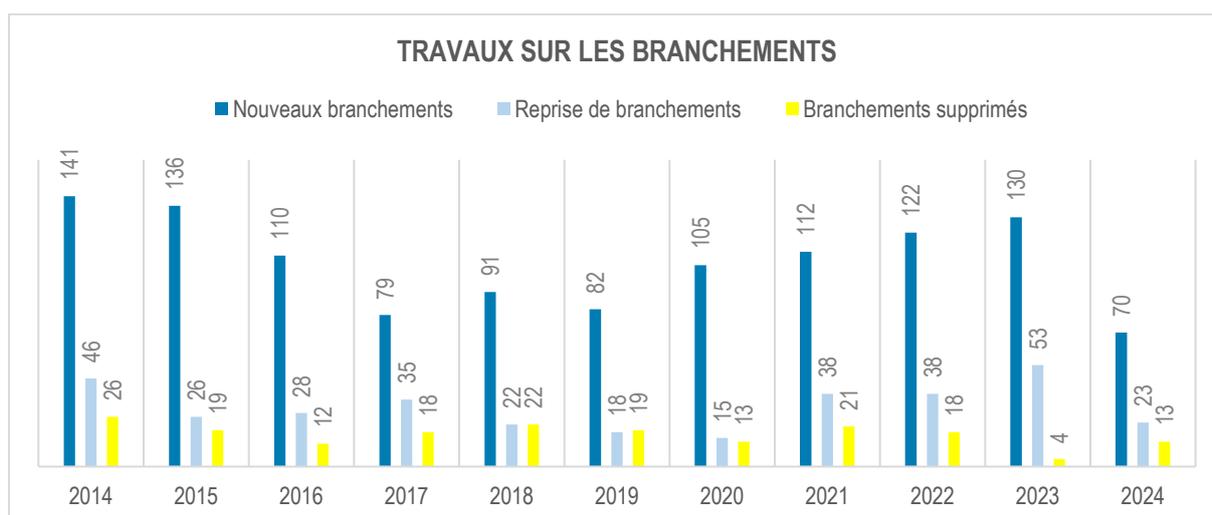


Figure 9 : La vie des branchements d'eau potable

Le renouvellement du parc des compteurs

La majorité des compteurs installés ont un diamètre de 15 ou 20 mm. En 2024, 76 % des compteurs ont moins de 15 ans. Les volumes comptabilisés restent donc majoritairement fiables. Les efforts doivent être poursuivis pour renouveler les compteurs de plus de 15 ans, mais l'absence pour maladie de l'agent affecté à cette mission a fortement pénalisé cette activité (Tableau 17, Figure 10 et annexe 6).

En vieillissant, les compteurs ont tendance à sous compter et, par conséquent, à impacter à la baisse les rendements de réseaux. Il est donc important de maintenir un âge du parc le plus faible possible. La commune de Gannat enregistre 2 141 compteurs de plus de 15 ans soit 50% du parc vieillissant. Un vaste programme de renouvellement en télérelève est en cours de déploiement. Il permettra de fiabiliser les volumes consommés mais aussi d'apporter un nouveau service aux habitants qui pourront suivre précisément leur consommation.

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	17 556	17 623	17 765	17 916
Consommation moyenne m ³ /habitant/an	60	58	58	59
Nombre de compteurs renouvelés	762	1 088	481	463 + 100 télérelève de GANNAT
Création de branchements	112	122	130	71
Taux de compteurs de plus de 15 ans	20%	17%	20%	24%

Tableau 17 : Travaux de renouvellement des compteurs

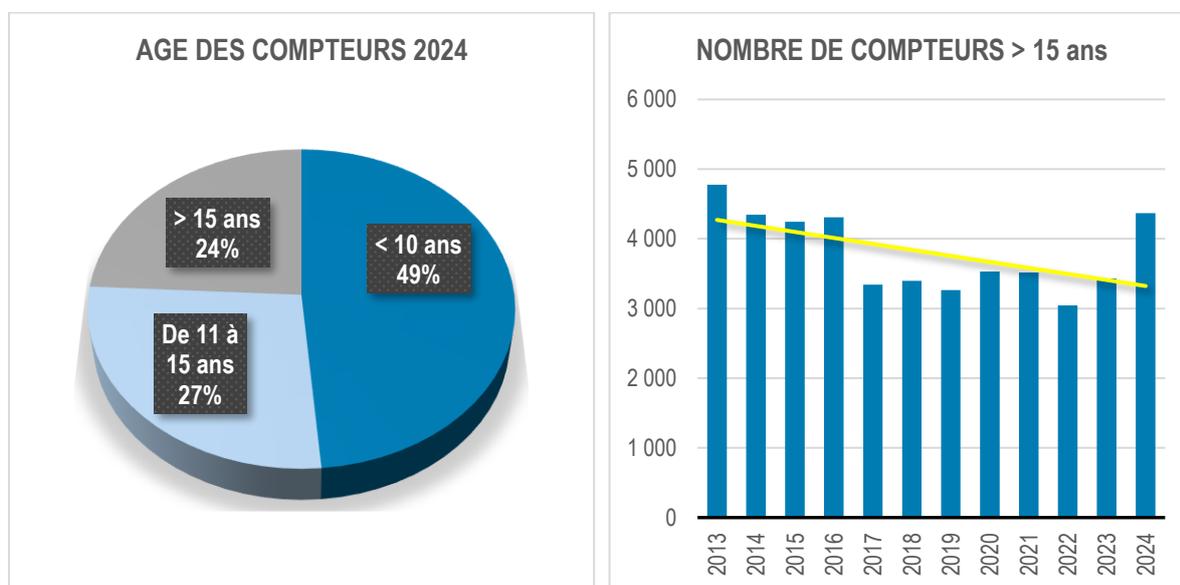


Figure 10 : Age des compteurs

La réponse aux sollicitations

Les services sont régulièrement sollicités pour émettre des avis sur la viabilisation de parcelle vis-à-vis de l'accès à l'eau potable par la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne, Vichy Communauté ou encore la DDT. Sur 2024, 256 dossiers de demande de certificat d'urbanisme et de permis de construire ont été instruits.

Préalablement à tous travaux, le SIVOM a instruit 1 216 déclarations d'intention de commencement de travaux ou déclarations de travaux (DT/DICT). Les réponses concernant la présence ou non du réseau d'eau potable appartenant au syndicat ont été établies et adressées de façon dématérialisée à chaque demandeur dans les délais impartis.

SOLLICITATIONS	2021	2022	2023	2024
Nombre de DT/DICT/ATU	1704	1 505	1 429	1 216
Nombre CU/PC instruits	320	232	252	256
Total des sollicitations	2 024	1 737	1 671	1 472

Tableau 18 : Réponses aux demandes de DT/DICT et CU/PC

2.4 La tarification et le bilan financier du service

Le coût de production

En 2024, seule l'usine de St-Ours était en fonctionnement. Le prix de revient d'1 m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours était d'environ 16 ct €/m³, soit 23 ct €/m³ avec les charges de remboursement des annuités des emprunts contractés lors de la construction de l'usine (Tableau 19). Ce coût est plus faible qu'en 2023, en lien avec la baisse du coût de l'énergie (-23%, Tableau 20).

Ce coût n'intègre pas l'achat d'eau complémentaire auprès du SM de Sioule et Morge (Tableau 21) ni le coût de distribution qui sont présentés au paragraphe « dépenses d'exploitation ».

COUT D'EXPLOITATION DE L'USINE DE ST-OURS LES ROCHES (€ HT)	2021	2022	2023	2024
Réactifs	226 707,62	249 499,08	311 140,03	304 124,16
Télécom / énergie	46 034,58	116 060,01	137 795,01	98 571,49
Entretien, maintenance, sous-traitance	88 507,78	39 329,05	61 561,03	29 217,76
Personnel et déplacement	45 814,40	49 099,20	47 273,28	49 861,60
Total	407 064,38	453 987,34	557 769,35	481 775,01
Coût au m³	0,136	0,153	0,186	0,159

Tableau 19 : Charges d'exploitation de l'usine de production d'eau potable de St-Ours les Roches

COUT D'ENERGIE	2021	2022	2023	2024
Nombre de site < 36 KVA	37 EDF	34* EDF	34 EDF	34 Total Energie
Nombre de site > 36 KVA Dont La Vernue, St Ours les Roches, les Nières, Veauce	6 E PANGO	6 E PANGO/EDF	6 EDF	4 ** Total Energie
KWH consommés	661 996	755 241	687 151	687 721
Montant € HT (Abonnement et taxes diverses)	86 520,97	183 486,69	226 780,28	173 818,12
Ratio KWH consommé par m ³ mis en distribution (KW/m ³)	0.31	0.34	0.32	0.32
Coût moyen ramené au m³ mis en distribution (€ HT/m³)	0,041	0,082	0,105	0,081

*34 sites en 2022 ; suppression Le Pain Dit Gannat, Les Bois Randenais et les Maussangs Brugheas

**4 sites en 2024 puisque les raccordements Usine de Mazerier et la Vernue ont été supprimés dans le cadre des travaux de réhabilitations engagés par le SMEA

Tableau 20 : Evolution du coût de l'énergie des ouvrages du SIVOM Sioule et Bouble

COMPLEMENT DE PESCHADOIRES	2021	2022	2023	2024
Coût de l'énergie PESCHADOIRES, remboursée au SM Sioule et Morge par an en contrepartie de l'achat d'eau en gros (€ HT)	60 683,43	122 179,52 €*	254 982,22	103 014,31
Pour un déficit de production SIOULE ET BOUBLE de (m ³)	861 758	848 118	1 334 940	819 406
Soit un coût moyen du kW/m³	0,070	0,144*	0,190	0,125

*Pour un déficit de production quasi équivalent, le coût de l'énergie a doublé entre 2021 et 2022

Tableau 21 : Coût lié au complément d'eau de Peschadoires (convention basée sur le coût de l'électricité)

Le prix de l'eau potable

La vente d'eau est la principale recette du Syndicat. Son prix est ajusté chaque année pour permettre l'équilibre budgétaire de la Régie et comporte :

- > Une part fixe dite « abonnement annuel » différente selon le diamètre du compteur. Les compteurs de diamètre 15 et 20 mm représentent 98% du parc.
- > Une part variable selon la consommation en eau.

Plusieurs redevances viennent s'ajouter à la part du Syndicat. Le SIVOM assure leur collecte à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés puis les reverse intégralement aux organismes qui en fixent les montants. En 2024, 3 redevances additionnelles figurent sur la facture d'eau :

- > Redevance Agence de l'Eau « prélèvement à la ressource »
- > Redevance Agence de l'Eau « lutte contre la pollution domestique »
- > Redevance SMEA pour les interconnexions

En 2024, le SIVOM n'a pas augmenté sa tarification. Le prix de vente du m³ d'eau (hors abonnement) est resté à 2,52 € TTC. Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau atteint 2,97 € TTC/m³, redevances comprises (Tableau 22 et Figure 11). Au total, 81% du prix de l'eau TTC revient au SIVOM Sioule et Bouble.

Le détail du prix de l'eau et son évolution figure en annexe 7 et un exemple de factures pour une consommation de 120 m³ en annexe 8.

TARIFICATION DE L'EAU POTABLE	2021	2022	2023	2024
Part fixe € TTC/compteur Ø 15-20 mm	45,89	45,89	52,75	52,90*
Part variable € TTC/m ³	2,21	2,32	2,52	2,52
Dont part SIVOM € TTC/m ³	1,80	1,89	2,09	2,09
Dont part redevances € TTC/m ³	0,41	0,43	0,43	0,43
Prix de l'eau pour une facture de 120 m³ € TTC	2,60	2,71	2,96	2,97

*Année bissextile expliquant la différence de tarif de l'abonnement entre 2023 et 2024

Tableau 22 : Evolution du prix de l'eau de 2021 à 2024

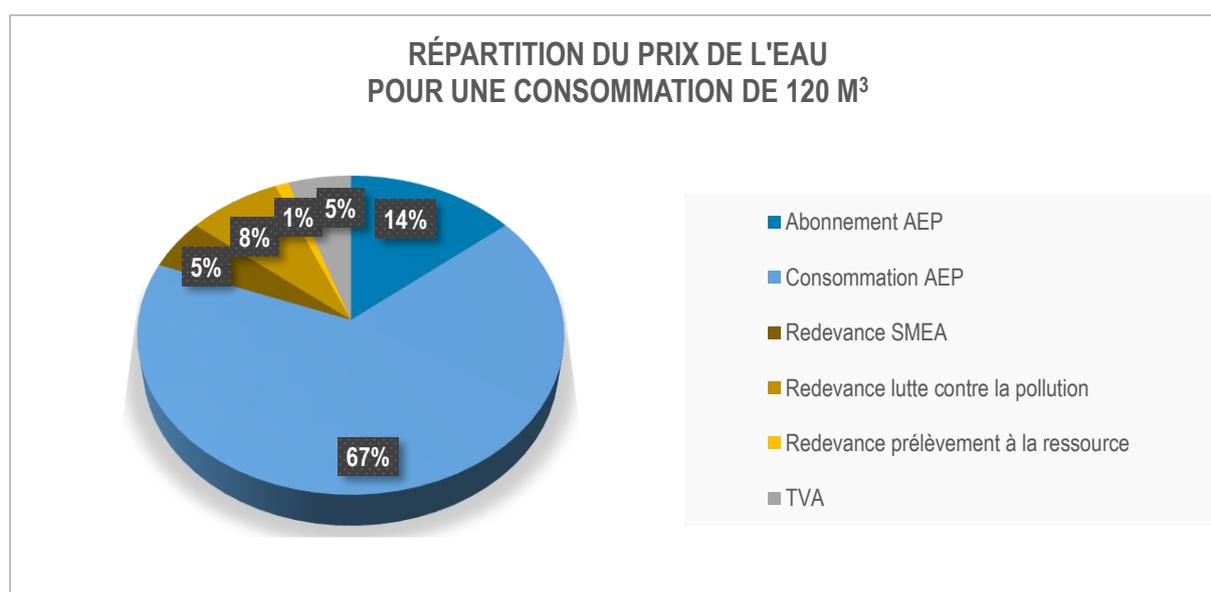


Figure 11 : Répartition du prix de l'eau sur une facture de 120 m³

La gestion de la facturation

Sur 2024, plus de 28 000 factures ont été émises (Tableau 23). Le paiement mensualisé a été mis en place depuis 2019. Il permet aux abonnés d'échelonner 80% de leur potentielle facture sur 10 mois avec une facture de régularisation le 11^{ème} mois. D'année en année de plus en plus d'abonnés optent pour ce mode de paiement qui concourt à la réduction du taux des impayés.

Un partenariat avec la trésorerie de Gannat a été signé en 2021 pour 3 ans pour permettre de fiabiliser les tiers et d'améliorer le taux de recouvrement des impayés. Sur 2024, plus de 64 000 € d'impayés ont pu être encaissés.

FACTURATION	2021	2022	2023	2024
Nombre d'ouverture/fermeture de contrat = Mutation	1 000	1 167	1 065	964
Nombre de factures émises (fin de compte, acompte, régularisation)	23 322	26 068	26 145	28 668
Nombre d'abonnés mensualisés	3 407	3 736	3 957	4 215
Taux d'abonnés mensualisés	19,2%	20,9%	22,3%	23,5%
Relevé des index communiqués sur le site internet	673	917	1 096	698
Taux d'impayé	3,39	2,42	2,76	2,68

Tableau 23 : Gestion de la facturation des abonnés

Les recettes liées aux ventes d'eau et travaux

Le compte administratif 2024 enregistre environ 5,6 M€ HT de recettes, dont 4,9 M€ HT (88 %) venant des ventes de produits fabriqués, soit une hausse de 3,6% par rapport à 2023 (Tableau 24). La vente d'eau aux abonnés atteint 3,1 M€ HT et les recettes de la part fixe d'abonnement 0,9 M€ HT (Tableau 24 et Figure 12).

RECETTES € HT	2021	2022	2023	2024
Recettes ventes d'eau aux usagers	2 747 206,71	2 699 696,22	2 993 941,40	3 130 130,17
Recettes abonnement	769 593,07	781 785,52	861 565,53	940 861,34
Recette de vente d'eau en gros	58 039,99	59 421,47	61 553,27	74 614,48
Total recettes de vente d'eau	3 574 839,77	3 540 903,21	3 917 060,20	4 145 605,99
Recettes liées aux travaux	160 231,89	173 398,83	184 660,02	104 036,91
Autres recettes (redevances, etc.)	667 559,29	668 378,57	666 712,81	693 043,47
Total autres recettes	827 791,18	841 777,40	851 372,83	797 080,38
TOTAL RECETTES DE VENTES DE PRODUITS FABRIQUES (CHAP. 70)	4 402 630,95	4 382 680,61	4 768 433,03	4 942 686,37

Tableau 24 : Détail des recettes générées par la vente d'eau et de travaux

RECETTE D'EXPLOITATION 2024 : DETAIL DES VENTES DE PRODUITS - CHAPITRE 70

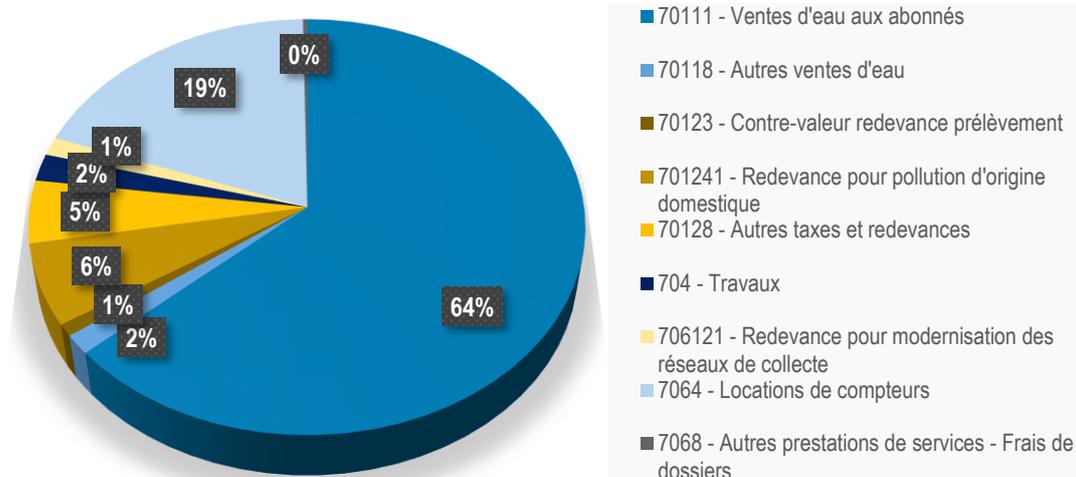


Figure 12 : Détail des ventes réalisées sur la régie eau potable en 2024

Les dépenses d'exploitation de l'eau potable

En 2024, les dépenses d'exploitation atteignent 5,3 M€ HT laissant apparaître un excédent budgétaire d'environ 300 000 € HT (Tableau 25 et Tableau 26 et Figure 13). Les charges à caractère général incluant les achats d'eau, les frais de carburant, le coût de l'énergie ou encore les réactifs, prennent une part importante dans les dépenses avec 2,1 M€ HT (40%). Les charges de personnel et frais assimilés continuent à croître régulièrement avec la montée en compétence des agents et le renforcement des effectifs pour atteindre en 2024 un peu plus de 1,3 M€ HT (25%).

DEPENSES D'EXPLOITATION € HT	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	1 428 988,71	1 650 879,95	1 781 262,95	2 112 725,70
Charges de personnel, frais assimilés	1 141 272,55	1 181 323,54	1 227 409,48	1 322 077,75
Autres charges de gestion courantes	193 553,68	286 217,03	281 878,52	344 037,35
Reversements redevances	386 519,00	385 702,00	352 865,00	365 423,00
Total dépenses de gestion courante	3 150 333,94	3 504 122,52	3 643 415,95	4 144 263,80
Charges financières	84 059,47	92 948,93	111 492,69	105 276,64
Charges exceptionnelles	52 858,36	62 665,74	50 163,97	64 650,11
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre (amortissements)	981 462,85	993 893,49	1 133 797,93	973 923,68
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Total autres dépenses	1 118 380,68	1 149 508,16	1 295 454,59	1 168 850,43
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	4 268 714,62	4 653 630,68	4 938 870,54	5 313 114,23

Tableau 25 : Détails des dépenses d'exploitation de l'eau potable

REPARTITION DES DEPENSES D'EXPLOITATION 2024

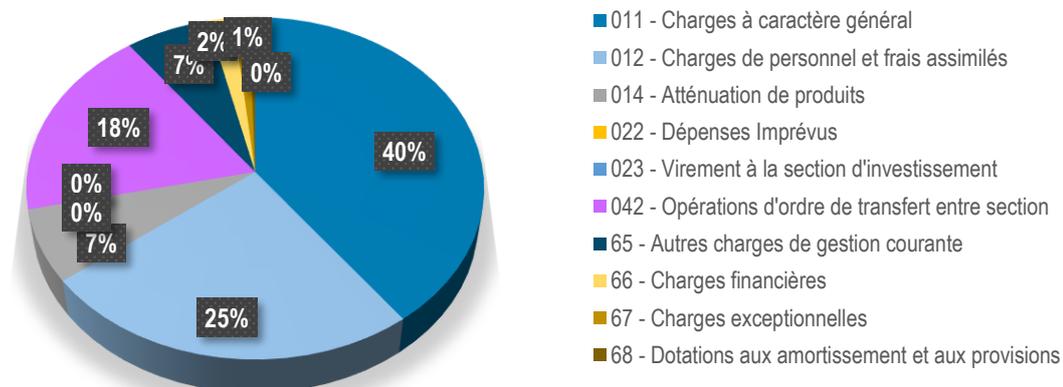


Figure 13 : Répartition des dépenses d'exploitation de la Régie Eau Potable 2024

EXPLOITATION € HT	2021	2022	2023	2024
Total recettes	4 797 238,00	4 897 520,55	5 284 781,29	5 617 362,55
Total dépenses	4 268 714,62	4 653 630,68	4 938 870,54	5 313 114,23
Résultat année N	528 523,38	243 889,87	345 910,75	304 248,32
Résultat reporté année N-1	600 999,59	730 150,49	974 040,36	1 319 951,11
Situation nette année N	1 129 522,97	974 040,36	1 319 951,11	1 624 199,43

Tableau 26 : Compte administratif 2024 de la section d'exploitation de la Régie Eau Potable

2.5 Le financement des investissements

Les résultats de l'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à presque 2,3 M€ HT laissant apparaître un résultat d'exercice négatif de presque 200 000 € largement supporté par les excédents 2023 (Tableau 27).

INVESTISSEMENT € HT	2021	2022	2023	2024
Recettes	1 045 532,41	2 750 474,99	2 641 916,63	1 098 563,04
Dépenses	1 864 540,17	3 122 606,63	1 676 705,63	1 292 413,04
Résultat année N	- 819 007,76	- 372 131,64	965 211,00	- 193 850,00
Résultat reporté année N-1	1 776 935,28	957 927,52	585 795,88	1 551 006,88
Situation nette année N	957 927,52	585 795,88	1 551 006,88	1 357 156,88

Tableau 27 : Compte administratif 2024 de la section d'investissement de la Régie Eau Potable

Sur 2024, 90% des recettes proviennent de l'amortissement des bâtiments administratifs (5%), bâtiments d'exploitation (9%), ouvrages de stockage (4%), réseaux de distribution (61%) et matériel (7%) du syndicat.

Les recettes générées sont réinvesties dans les travaux sur les réseaux et ouvrages (55%) et servent au remboursement des emprunts 28% (Figure 14).

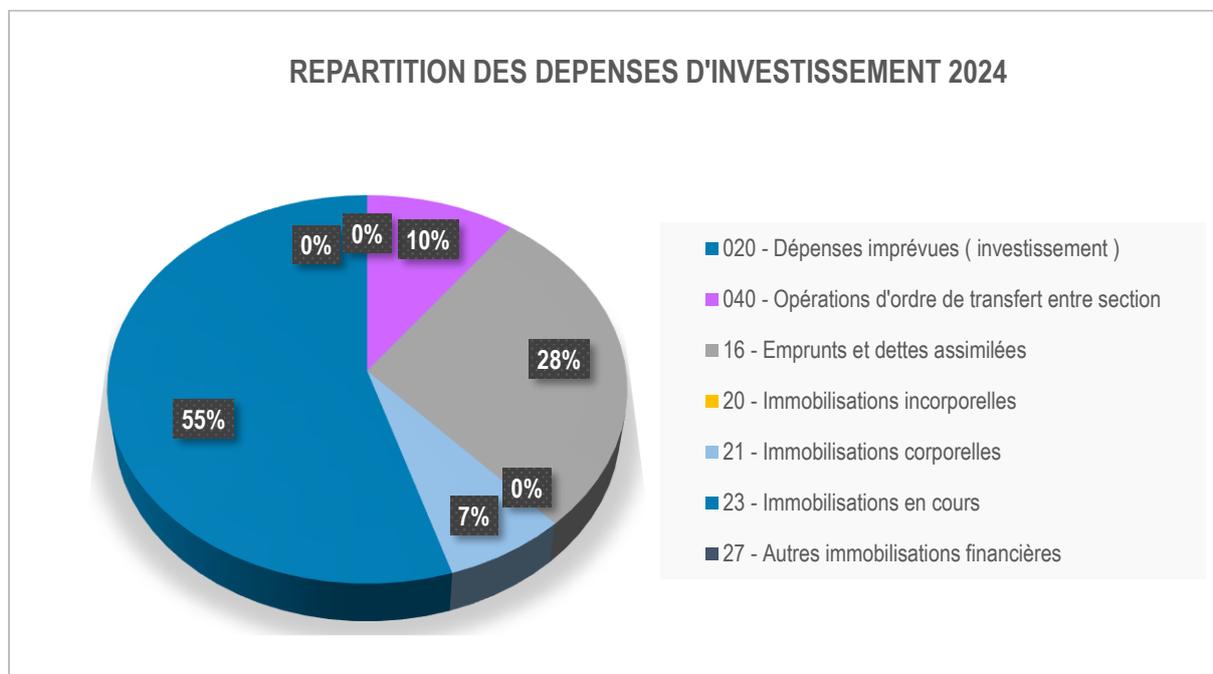


Figure 14 : Répartition des dépenses d'investissement de la Régie Eau Potable 2024

Les opérations d'investissement engagées

Le dernier schéma directeur d'alimentation en eau potable date de 2018. Il a pour objectif d'établir un état des lieux du patrimoine et de prioriser les interventions à mener sur les 20 prochaines années afin de le maintenir en bon état. Il préconise la mise en œuvre d'un programme de travaux de 60 M€ portant en priorité sur la finalisation de la protection des ressources, puis la réhabilitation de certains réservoirs (4 /an), et enfin le renouvellement de nombreux réseaux (13km/an).

Sur 2024, en complément de la finalisation des travaux engagés, le SIVOM a lancé plus de 3,2 M€ HT de travaux dont 708 572 € HT ont été facturés (Tableau 28) :

- > La réhabilitation du réservoir de Mazerier
- > Le renouvellement des réseaux sur Escurolles : 1 325 ml et 52 branchements
- > Le renouvellement des réseaux sur St-Pont : 1 155 ml et 33 branchements
- > La mise en place de la télérelève sur Gannat (phase test avec les 100 premiers compteurs)

A noter que le programme de travaux 2023, la télérelève sur Gannat et la démolition de l'usine de Mazerier bénéficient de 675 000 € d'aides de l'Agence de l'eau et de l'Etat (DETR). Les demandes de versement sont reportées sur l'exercice 2025.

OPERATION	DESCRIPTION	MONTANT ENGAGE € HT	MONTANT MANDATE € HT	TAUX DE MANDATEMENT
2315-57	Travaux divers (Travaux Pont Fiba et Pont de Rouzat)	63 907,23	54 997,23	86%
2315-136	Réhabilitation réservoir Mazerier	549 500,00	9 373,93	2%
2315-161	Réservoirs de NADES (solde marché)	500,00	198,34	-
2315-166	Programme de travaux AEP 2022 (soldes marchés)	20 000,00	18 700,00	-
2315-167	Programme de télérelève GANNAT	1 135 500,00	20 799,38	2%
2315-170	Programme de travaux AEP 2023	585 000,00	570 903,68	98%
2315-171	Déconstruction station de MAZERIER (solde)	6 500,00	4 312,50	66%
2315-173	Programme de travaux AEP 2024	900 000,00	29 287,61	3%
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN COURS		3 260 907,23	708 572,67	22%
2154-76	Matériel industriel (marteau piqueur, turbidimètre)	28 745,69	28 745,69	100%
21561-63	Compteurs d'eau	12 396,02	12 396,02	100%
2182-65	Véhicules (2 VL)	39 626,54	39 626,54	100%
2183-75	Matériel informatique (remplacement de 3 PC Portable)	5 852,66	5 852,66	100%
2184-45	Mobilier (bureau Marguerite 3 personnes)	3 369,20	3 369,20	100%
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		89 990,11	89 990,11	100%
TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		3 350 897,34	798 562,78	24%

Tableau 28 : Opération d'investissement eau potable engagées en 2024

L'état de la dette et les capacités d'autofinancement

En 2024, le budget de la régie eau potable porte une dette de 4,3 M€ répartie sur 9 emprunts, les 2 plus anciens datant de 2008 et les 2 plus récents de 2022 (Tableau 29 et Figure 15). Ces emprunts ont généré un montant total d'annuité de 475 396,81 € réparti comme suit :

- > Intérêts : 113 042,63 €
- > Remboursement du capital : 362 354,18 €

EMPRUNTS	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette €	2 880 161	3 833 564	4 711 967	4 349 623
Nombre emprunts	8	8	9	9
Epargne brute €	1 391 216	1 119 013	1 347 642	1 146 661
Durée d'extinction de la dette	2,07	3,42	3,49	3,79
Remboursement du capital €	244 193	246 598	321 596	362 354
EPARGNE NETTE €	1 147 023	872 415	1 026 046	784 307

Tableau 29 : Etat de la dette encourue de la régie eau potable

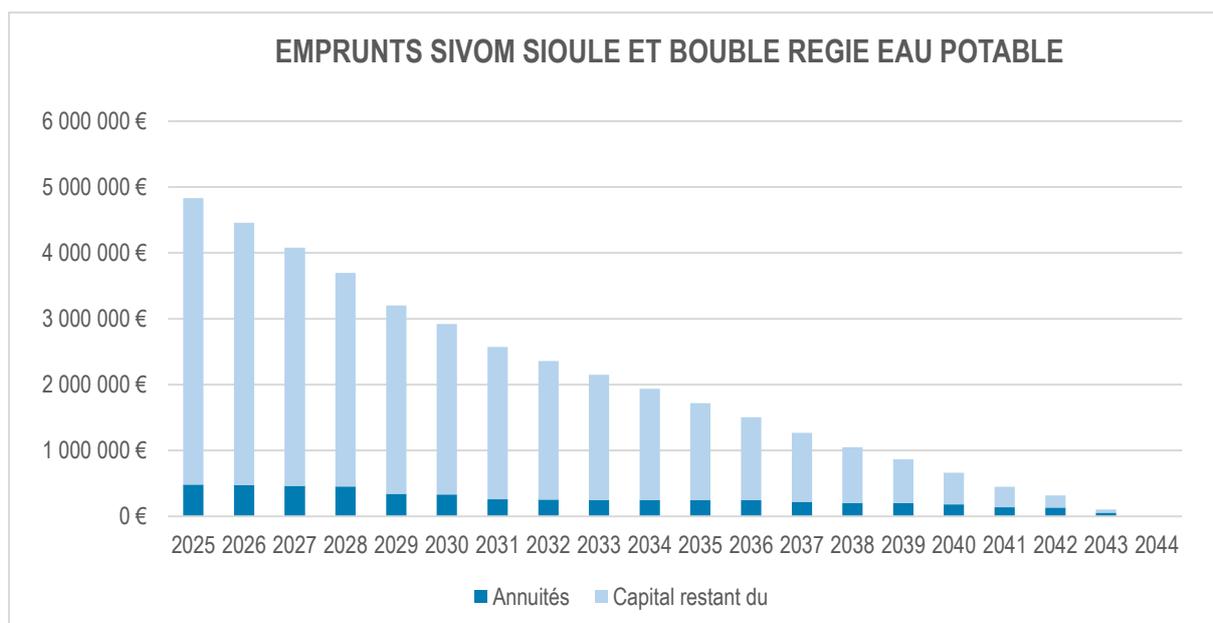


Figure 15 : Amortissement des emprunts de la régie eau potable

2.6 L'action de solidarité et de coopération

En cas de surconsommation faisant suite à une fuite après compteur, les abonnés non éligibles à l'application de la loi Warsmann ont la possibilité de solliciter une remise gracieuse. Leur demande est ensuite étudiée en conseil d'exploitation. En 2024, un seul dossier a été déposé et fait l'objet d'une remise gracieuse de 8 756 € TTC (Tableau 30)

Conformément à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le syndicat avait soutenu les années précédentes l'association « Réseau AFRIK'ALLIER » basée à Broût-Vernet qui porte des projets d'accès à l'eau potable au Burkina Fasso. En 2023, elle a été dissoute et depuis aucune demande de subvention n'a été faite.

SOLIDARITE	2021	2022	2023	2024
Abandon de créance ou versement à un fond de solidarité	0	6 remises gracieuses 10 822,90 € TTC	2 remises gracieuses 4 371,76 € TTC	1 remise gracieuse 8 756 € TTC
Concours financier à une association humanitaire € HT	2 500	2 500	2 500	0,00
TOTAL SOLIDARITE €	2 500	13 322,90	6 871,76	8 756

Tableau 30 : Action de solidarité portées par le SIVOM Sioule et Bouble pour l'eau potable

3 LE SERVICE ENTRETIEN DES HYDRANTS

3.1 Les caractéristiques techniques du service

Pour tous les points d'eau destinés à la sécurité incendie, la vérification annuelle est obligatoire comme l'indique le Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

Les communes qui le souhaitent peuvent solliciter le syndicat pour la mise en place d'une convention de 3 ans pour l'entretien et le contrôle de leurs équipements de défense incendie tels que poteaux incendie et bornes incendie. Hormis 2 communes, toutes ont contractés cette prestation (Figure 2, page 7).

Les contrôles techniques des dispositifs ont pour objet d'évaluer leurs capacités grâce à une mesure de débit et de pression, de vérifier l'état général et le bon fonctionnement des vannes. A l'issue de ces contrôles, la commune reçoit un rapport faisant office de bilan et, au besoin, sollicite le syndicat pour l'élaboration d'un devis pour remettre les installations en bon état ou de nouveaux hydrants (Tableau 31).

Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) qui ont uniquement une mission de reconnaissance opérationnelle.

OUVRAGE	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes	44	44	44	44
Nombre de poteaux incendie	708	708	741	729
Nombre de bornes incendie	25	25	22	25
Nombre de poteaux incendie contrôlés	547 (*)	710	741	721
Nombre de bornes incendie contrôlés	25	25	22	21
Nombre de rapport transmis	39	44	44	44
Nombre de devis de réparation et/ou installation neuve	30	55	32	19
Nombre de réparation et/ou installation neuve	17	26	28	12
Volumes d'eau comptabilisés utilisés par des entreprises ou collectivités pour travaux	1 135	2 323	759	677
Nombre de formulaire transmis préalablement à ces prélèvements d'eau exceptionnels	12	14	13	14

(*) Matériel en réparation sur le premier trimestre limitant le nombre de contrôles

Tableau 31 : Bilan d'activité sur l'entretien des hydrants

Le nombre d'interventions du SDIS sur les poteaux et bouches incendies n'est pas connu et les volumes utilisés ne sont par conséquent pas comptabilisés et peuvent s'apparenter à des fuites.

3.2 Les tarifs et le bilan financier de la prestation de service

En section de fonctionnement, les recettes de 2024 atteignent 60 924,31 € TTC pour 36 378,34 € TTC (hors salaire agent qui est porté par le budget de la régie eau potable) (Tableau 32). Ces sommes sont intégrées au résultat du Budget général du SIVOM Sioule et Bouble.

Il n'existe pas de section d'investissement en lien avec cette prestation.

BILAN FINANCIER	2021	2022	2023	2024
Montant d'un contrôle € TTC	30	30	30	30
Recettes fixes	21 240,00	21 240,00	22 230,00	21 870,00
Recettes liées aux travaux	24 508,88	27 336,19	58 060,48	39 054,31
TOTAL RECETTES	45 748,88	48 576,19	80 290,48	60 924,31
Dépenses de fourniture	14 209,09	15 340,68	43 875,78	32 572,30
Dépenses autres	NC	NC	3 128,20	3 806,04
TOTAL DEPENCES	NC	NC	47 003,98	36 378,34

Tableau 32 : Bilan financier de la prestation entretien des hydrants

4 LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1 Les points essentiels

Le SIVOM Sioule et Bouble exerce pour les 14 communes membres, la compétence facultative et totale relative à l'assainissement collectif (Figure 2, page 7). Le règlement de service en vigueur a été approuvé en décembre 2022.

Le syndicat assure ainsi en régie l'entretien préventif et curatif du réseau de collecte, l'exploitation des ouvrages de relevage et de traitement des eaux usées, l'évacuation et la valorisation des boues et le renouvellement des installations.

Les communes de Bellenaves, Chantelle, Charmes, Ebreuil, Escurolles, Fleuriel, Gannat, Lalizolle et St-Priest-d'Andelot disposent d'un schéma directeur datant de 2023. Un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été réalisé à cette occasion.

Les principales caractéristiques et chiffres clés sont précisés ci-dessous. Les indicateurs réglementaires sont détaillés en annexe 2 page 7.



COLLECTE

- 14 communes
 - 5 779 abonnés
 - 9 268 habitants desservis
 - 2 conventions de rejets avec les industriels
 - **Volume facturé : 465 437 m³**
 - 39,9 km de réseau unitaire*
 - 54,4 km de réseau d'eau usée*
 - 45,5 km de réseau d'eau pluviale*
 - 5,1 km de réseau de refoulement*
 - 23 postes de refoulement
 - **Taux de desserte : 100%**
 - **Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0%**
- *connaissance partielle



TRAITEMENT

- **21 stations d'épuration :**
- **Capacité épuratoire : 17 050 EH**



VALORISATION

- **Volume de boue : 125 t de matières sèches**
- Evacuation : plan d'épandage

4.2 Les caractéristiques techniques du service

Le réseau de collecte

La population raccordée à un réseau de collecte a été estimée à 9 268 habitants, sur la base du ratio nombre d'habitant par abonnement propre à chaque commune.

Le linéaire de réseau est encore mal connu. A ce jour, le réseau unitaire recevant en mélange les eaux usées et les eaux pluviales représente près de 40 km soit 28% du linéaire total diagnostiqué (04Tableau 33).

Seul le système d'assainissement de Gannat reçoit des eaux dites industrielles. Les 2 entreprises concernées (AluK et Unither) disposaient d'une autorisation de rejets convenu avec l'ancien exploitant. Ces conventions seront mises à jour en 2025.

COMMUNE	NB D'ABONNES RACCORDES A L'AC	RESEAU UNITAIRE (m)	RESEAU EAU USEE (m)	RESEAU PLUVIAL (m)	RESEAU REFOULEMENT (m)	RESEAU TOTAL (m)
BEGUES	108	-	-	-	-	-
BELLENAVES	521	1 285	9 089	6 076	1 352	17 802
CHANTELLE	501	3 571	3 979	2 018	380	9 948
CHAREIL-CINTRAT	69	-	-	-	-	-
CHARMES	121	1 676	1 827	1 673	NR	5 176
EBREUIL	579	312	9 709	6 883	301	17 205
ECHASSIERES	114	-	-	-	-	-
ESCUROLLES	354	670	7 619	5 250	572	14 111
FLEURIEL	40	0	1 743	945	79	2 767
GANNAT	2 913	32 400	16 700	19 000	2400	70 500
LALIZOLLE	84	-	1 962	3 664	-	5 626
ST-PRIEST D'ANDELOT	66	0	1 769	0	0	1 769
SAULZET	223	-	-	-	-	-
VOUSSAC	86	-	-	-	-	-
TOTAL	5 779	39 914	54 397	45 509	5 084	144 904

04Tableau 33 : Linéaire de réseau de collecte d'assainissement collectif

Les stations de traitement des eaux usées

La structuration du parc épuratoire reflète les caractéristiques d'un habitat rural diffus. La majorité des équipements sont de faible capacité. Les stations de traitement de moins de 200 EH représentent en effet 57% des dispositifs mais ne correspondent qu'à 8% de la capacité épuratoire du SIVOM. A contrario, la station de Gannat à elle seule totalise 58% de la capacité du parc épuratoire gérée par le syndicat (Tableau 34 et Figure 16).

Le parc est relativement vétuste : près d'1/3 des stations ont plus de 30 ans et un autre tiers plus de 20 ans (Figure 17). Des investissements lourds sont à prévoir à court/moyen terme pour renouveler les infrastructures.

COMUNE	STATION	ANNEE	CAPACITE (EH)
BEGUES	Filtre bactérien	1999	180
	Filtre planté de roseaux Neuviel	2009	60
BELLENAVES	Boues activées	1994	900
	Filtre planté La Jonchère	2016	50
CHANTELLE	Boues activées Bourgneuf	2007	350
	Disques biologiques	1973	400
	Disques biologiques La Courcelle	2007	100
	Filtre bactérien Lotissement	2001	100
CHAREIL-CINTRAT	Filtre planté de roseaux	2007	180
CHARMES	Filtre bactérien	2002	250
EBREUIL	Boues activées	1979	1 980
	Filtre à sable Villeneuve	2001	60
	Filtre planté Mercuriol	2001	110
ECHASSIERES	Boues activées	1993	420
ESCUROLLES	Filtre planté de roseaux	2013	705
FLEURIEL	Disques biologiques	2005	100
GANNAT	Boues activées	2006	9 950
LALIZOLLE	Filtre planté de roseaux	1989	130
ST-PRIEST D'ANDELOT	Filtre planté de roseaux	2000	130
SAULZET	Boues activées	2002	500
VOUSSAC	Lagunes	1986	100
TOTAL			16 755

Tableau 34 : Parc de station d'épuration géré par le SIVOM

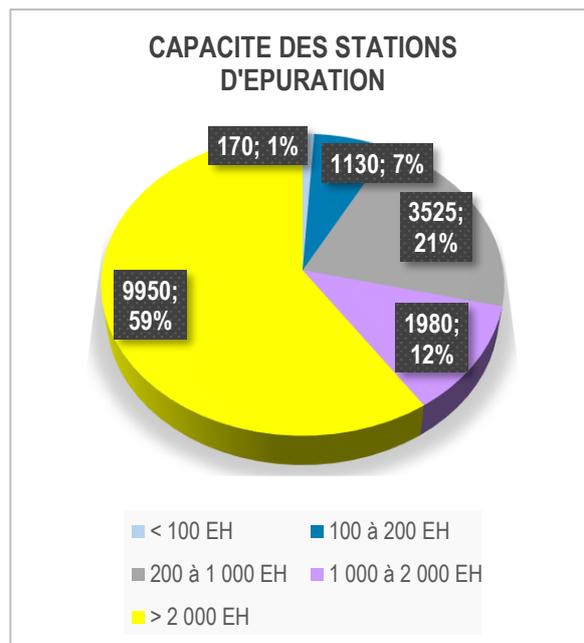
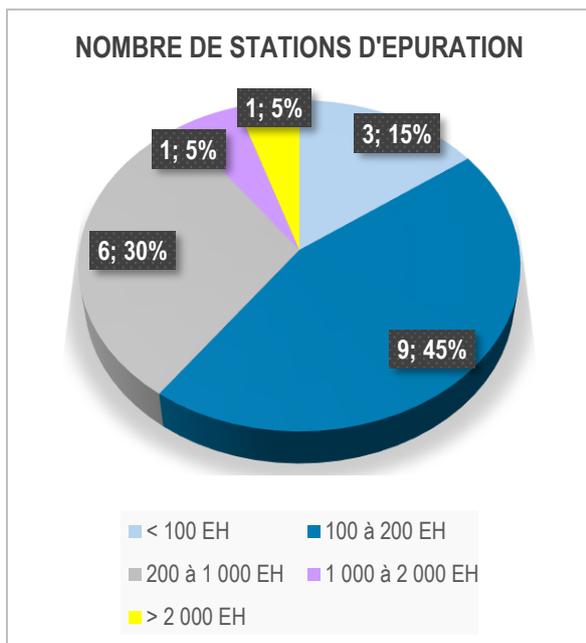


Figure 16 : Répartition du parc selon la capacité épuratoire

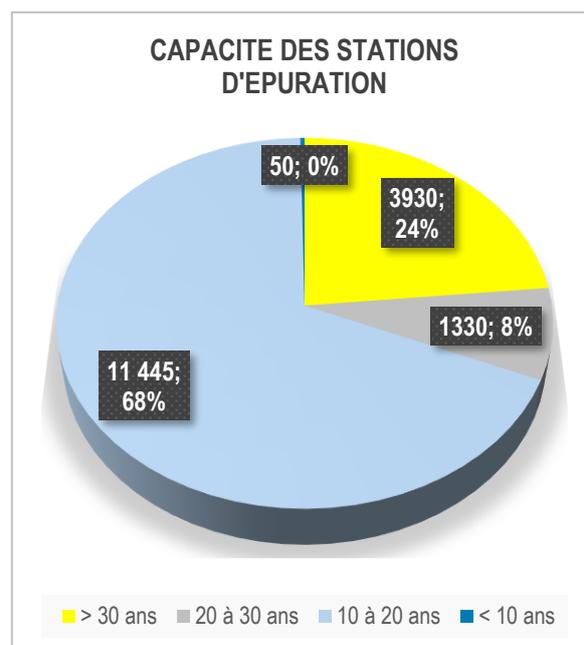
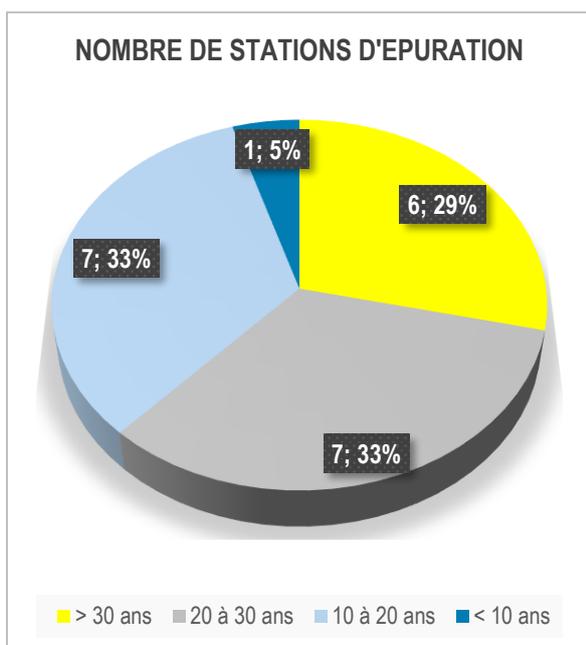


Figure 17 : Age du parc épuratoire

En 2024, le SIVOM a continué d'assurer l'exploitation de la station d'épuration du site de Paléopolis à Bègues, via une convention. Le dispositif est composé d'un disque biologique et nécessite un passage de 1 à 2 fois par semaine en fonction des périodes d'ouverture du site au public.

4.3 Les indicateurs de performance

Les contrôles de branchements

Chaque année, les études notariales du territoire et les agences immobilières sont invitées à contacter le SIVOM en cas de vente pour réaliser un contrôle de branchement. Bien que non obligatoire il est vivement conseillé.

La reprise de la gestion de l'assainissement collectif de la ville de Gannat a entraîné une hausse significative de la charge de travail du service assainissement, tout en dynamisant la réalisation des contrôles de branchements lors des ventes immobilières. Ainsi, en 2024, 125 contrôles ont été réalisés, dont 75 sur Gannat (Tableau 35).

CONTROLES DE BRANCHEMENT	2021 6 communes	2022 11 communes	2023 13 communes	2024 14 communes
BEGUES	-	2	0	0
BELLENAVES	4	1	6	9
CHANTELLE	8	10	9	8
CHAREIL-CINTRAT	-	1	0	1
CHARMES	-	-	1	4
EBREUIL	4	11	5	12
ECHASSIERES	-	1	0	2
ESCUROLLES	2	2	4	6
FLEURIEL	1	0	0	1
GANNAT	-	-	-	75
LALIZOLLE	-	-	0	1
ST-PRIEST D'ANDELOT	0	1	2	0
SAULZET	-	0	2	4
VOUSSAC	-	1	0	2
TOTAL	19	30	29	125

Tableau 35 : Nombre de contrôle de branchement effectué par le service assainissement

Les raccordements / branchements neufs

En 2024, le SIVOM a modifié son mode opératoire pour la réalisation des travaux. Jusqu'à fin 2023, pour chaque demande de branchement neuf, le SIVOM sollicitait trois devis auprès d'entreprises locales et retenait l'offre la plus avantageuse. L'abonné était alors facturé d'un montant forfaitaire de 2 500 € HT pour un branchement d'assainissement.

À compter de janvier 2024, un marché à bons de commande a été établi avec une entreprise unique en charge de l'exécution des travaux. Le SIVOM établit désormais un devis personnalisé pour l'abonné, calculé selon le bordereau de prix fixé dans le cadre du marché. Après acceptation, le syndicat passe commande auprès de l'entreprise retenue. Le coût du branchement n'est donc plus forfaitaire, mais établi sur la base des dépenses réelles.

Au total, 31 devis ont été établis et donné lieu à 24 branchements neufs (Tableau 36).

BRANCHEMENTS NEUFS	2021 6 communes	2022 11 communes	2023 13 communes	2024 14 communes
BEGUES	-	0	0	0
BELLENAVES	3	4	1	2
CHANTELLE	2	5	1	0
CHAREIL-CINTRAT	-	0	1	0
CHARMES	-	-	1	0
EBREUIL	5	5	5	2
ECHASSIERES	-	4	1	2
ESCUROLLES	6	5	1	1
FLEURIEL	0	1	0	0
GANNAT	-	-	-	16
LALIZOLLE	-	-	0	0
ST-PRIEST D'ANDELOT	1	1	0	0
SAULZET	-	5	0	1
VOUSSAC	-	0	0	0
TOTAL	17	30	11	24

Tableau 36 : Nombre de nouveaux raccordements à l'assainissement collectif effectués

Les interventions préventives et curatives

La mise en place d'actions préventives est un enjeu majeur pour garantir le bon fonctionnement à long terme des équipements. En anticipant les dysfonctionnements potentiels, ces actions permettent de limiter les interventions d'urgence, souvent plus coûteuses et complexes. Les inspections régulières, le curage programmé, ainsi que le suivi des débits et de la qualité des eaux usées contribuent à préserver l'intégrité des infrastructures et à assurer la continuité du service. Par ailleurs, la prévention participe à la protection de l'environnement en réduisant les risques de pollution accidentelle des milieux naturels. Elle s'inscrit donc pleinement dans une logique de performance, de sécurité et de durabilité des équipements publics.

Le SIVOM assure un passage régulier sur chaque station d'épuration et poste de refoulement. Les fréquences sont adaptées à la nature et à la charge collectée par les équipements (Tableau 37). En 2024, l'entretien des espaces verts de chaque site a été confié, dans le cadre d'un marché public, à l'entreprise *Rougier Paysagiste*. Celle-ci a assuré les opérations de tonte et de fauchage, en remplacement des communes membres qui en avaient la charge jusqu'alors et dont les interventions étaient remboursées par le SIVOM. Au cours de l'année, l'entreprise est intervenue à cinq reprises, pour un coût total de 18 827 € HT.

INTERVENTIONS PREVENTIVES	FREQUENCE	OPERATEUR
Nettoyage et entretien courant des ouvrages (dégrillage, évacuation des déchets...)	1 à 5 fois par semaine	SIVOM
Extraction des boues des stations type boues activées	2 à 4 fois par semaine	SIVOM
Hydrocurage (tous les ouvrages)	1 à 2 fois par an	SARP
Faucardage (filtres plantés de roseaux)	1 fois par an	Rougier Paysage
Suivi qualité		BDQE et SIVOM

Tableau 37 : Interventions préventives réalisées sur les ouvrages d'assainissement

En cas de dysfonctionnement, le SIVOM est en capacité d'intervenir 7j/7 et 24h/24. Sur l'année 2024, le nombre d'interventions curatives a été réduit et plus particulièrement le nombre d'hydrocurage suite à des réseaux bouchés grâce à des passages plus réguliers sur les réseaux à risque (Tableau 38).

INTERVENTIONS CURATIVES	2021	2022	2023	2024
Changement de pompes	3	7	6	3
Changement de poires	5	10	6	8
Remplacement de moteurs	3	1	2	0
Réparation de vannes/conduites	0	2	1	0
Débouchage réseaux SIVOM	7	8	26	6
Débouchage hydrocureur	4	3	8	6
Remplacement armoire électrique	1	0	0	2

Tableau 38 : Interventions curatives effectuées sur les réseaux et stations d'épuration

Les travaux et études

En 2024, plusieurs actions significatives ont été entreprises pour améliorer la collecte et le traitement (extension, réhausse de regard, réhabilitation, télégestion), sécuriser les équipements et limiter les risques pour les agents (armoire électrique, clôture) et répondre à des exigences réglementaires (déversoir d'orage) (Tableau 39).

Suite aux études Schémas Directeurs d'Assainissement Collectif, un programme de travaux a été présenté en juin 2024 pour 9 communes (Bellenaves, Chantelle, Ebreuil, Fleuriel, Escuroles, Charmes, Lalizolle, Gannat et Saint-Priest), en vue d'une mise en œuvre dès 2025.

TRAVAUX	2024
Extensions de réseaux	- Ebreuil : 50 m rue de la Gare à Ebreuil - Echassières : 95 m rue du Lavoir
Réhausse de regards ou réhabilitation de regards (*)	- Escuroles : 1 remise à la côte de tampon - Gannat : 1 création de regard
Mise en conformité de regards et déversoirs d'orage imposée par les services de l'Etat au 30 juin 2021 (Bellenaves, Chantelle)	Mise en place du programme de travaux à partir de 2025
Mise en sécurité d'ouvrages d'assainissement collectif	- Escuroles : clôture du PR route de Brout - Gannat : réhabilitation traitement Nutriox et télégestion aux Petits Marais Gannat + climatisation à la STEP
Réhabilitation de station d'épuration	- Saulzet : réhabilitation du prétraitement

Tableau 39 : Travaux engagés sur les équipements d'assainissement collectif

L'autosurveillance des systèmes d'assainissement

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, toute station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants est soumise à un suivi rigoureux de nombreux paramètres analytiques. Étant située en zone sensible à l'eutrophisation, la STEP de Gannat est soumise à des normes environnementales renforcées, détaillées dans le Tableau 40 :

Points de prélèvement	Paramètres	Nombre d'analyses annuelles	Période de référence	Concentration maximale (mg/L)	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire (mg/L)
Entrée et sortie	Débit	365		-	-	-
	pH	24		-	-	-
	MES	24	Jour	35	90%	85
	DBO5	12	Jour	50	80%	50
	DCO	12	Jour	250	75%	250
	NGL	4	Année	10	70%	-
	NH4	4		-	-	-
	NO3	4		-	-	-
	Pt	4	Année	1	80%	-
Sortie	Température	12		-	-	-

Tableau 40 : Normes à respecter à la STEP de Gannat selon l'arrêté du 21 juillet 2015

Les analyses réglementaires sont réalisées chaque mois par un laboratoire agréé, à des dates définies en début d'année et validées par la DDT. En 2024, toutes les analyses réglementaires effectuées pour la STEP de Gannat étaient conformes aux exigences en vigueur.

En complément, le SIVOM réalise un autocontrôle sur plusieurs paramètres pour veiller à l'efficacité du traitement :

- > Sur l'eau traitée : concentration en ammonium, nitrates et phosphore total afin d'ajuster l'aération dans le bassin de traitement.
- > Sur les boues : concentration et décantation (V30) pour adapter les temps de recirculation.

Sur l'année 2024, 300 analyses supplémentaires ont été effectuées et mises en évidence 18 non-conformités, exclusivement le paramètre phosphore total (Tableau 41). Ces écarts sont principalement dus à une concentration élevée en phosphore dans l'eau brute ou à des variations climatiques nécessitant un ajustement du dosage en chlorure ferrique.

Nombre d'analyses	Nombre de non-conformités	Taux de non-conformité
300	18	6%

Tableau 41 : Bilan des autocontrôles réalisés sur les eaux traitées à la STEP de Gannat en 2024

Les autres stations d'épuration sont également soumises à l'autosurveillance réglementaire à une fréquence adaptée au niveau d'impact des rejets :

- > Tous les 2 ans pour les équipements de moins de 500 EH,
- > Tous les ans pour ceux compris entre 500 et 1 000 EH,
- > 2 fois par an pour ceux compris entre 1 000 et 2 000 EH.

En complément, les 4 autres stations d'épuration à boues activées gérées par le SIVOM (Ebreuil, Bellenaves, Saulzet, Echassières) sont intégrées au programme d'autocontrôle hebdomadaire (hors mesure de la concentration du phosphore total).

L'ensemble de ces analyses représentent un budget de 6 035,50 € HT dont 3 952,16 € en matériel et produits, et 2 083,84 € pour les mesures effectuées par un laboratoire agréé (Eurofins).

Les rejets et les rendements épuratoires

Les résultats de l'autosurveillance permettent aux services de police de l'eau de déterminer l'état de conformité de la station vis-à-vis de la directive ERU. Différents niveaux de conformité sont déterminés :

- > Conformité des équipements : Dès lors qu'une station de traitement des eaux usées ne permet pas de traiter correctement la charge de pollution qui leur arrive au regard des exigences de traitement de la directive ERU, elle est considérée comme non conforme en équipement. Des travaux de réfection ou une nouvelle construction doivent être envisagés ;
- > Conformité en performances : Chaque année les services de l'Etat calculent la conformité performances des stations de traitement des eaux usées. Les performances doivent être conformes aux exigences de la directive ERU pour que les ouvrages soient déclarés comme conformes. Une station de traitement des eaux usées peut être déclarée non conforme vis-à-vis des performances épuratoires tandis que les équipements restent conformes ;
- > Conformité collecte : Si les dysfonctionnements observés sur la station sont liés à des problèmes de collecte des eaux (présence d'eaux claires parasites importantes, vétusté des réseaux) alors le réseau est qualifié de non conforme.

Aux vues des résultats de l'autosurveillance, l'ensemble du parc est déclaré conforme en équipement. En revanche, les stations de Charmes, Echassières et Escurolles ne satisfont pas les exigences de la directive ERU en 2023 (Tableau 42).

	CONFORMITE	OUVRAGE		CAPACITE	
		NOMBRE	%	EH	%
Equipement	Conforme	21	100%	16 755	100%
	Non conforme	0	0%	0	0%
Performance	Conforme	2	10%	13 600	81%
	Non conforme	3	14%	1 375	8%
	Non renseigné	16	76%	1 780	11%
Collecte	Conforme	1	5%	9 950	59%
	Non conforme	-	-	-	-
	Non renseigné	20	95%	6 805	41%

Tableau 42 : Niveau de conformité des systèmes d'assainissement en 2023

La valorisation des boues

La filière boue s'est avérée peu efficace ou insuffisante sur les stations d'Ebreuil, Fleuriel et Echassières. Les boues liquides ou semi-épaissies sont envoyées sur la station de Gannat ou de Vichy.

En 2024, 125 tonnes de boues d'épuration ont fait l'objet d'un épandage dont 120 t issues de la station de Gannat et 4,8 t de Bellenaves, Saulzet et Chantelle.

4.4 La tarification et le bilan financier du service

Le prix de l'eau usée

La facturation des eaux usées est la principale recette du Syndicat. Son prix est ajusté chaque année pour permettre l'équilibre budgétaire de la Régie et comporte :

- > Une part fixe dite « abonnement annuel »,
- > Une part variable selon la consommation en eau.

La redevance Agence de l'Eau « modernisation des réseaux de collecte » vient s'ajouter à la part du Syndicat. Le SIVOM assure sa collecte à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés puis la reverse intégralement.

En 2024, le SIVOM a poursuivi le lissage des tarifs entre les différentes communes tant pour l'abonnement que pour la part variable pour avoir un tarif unique à partir de 2025. Le prix de vente du m³ d'eau (hors abonnement) varie de 1,53 à 1,82 € TTC. Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau usée atteint 2,16 à 2,93 € TTC/m³, redevances comprises (Tableau 43). Au total, 84% du prix de l'eau TTC revient au SIVOM Sioule et Doube.

En 2024, le contrôle de branchement était facturé à 200 € HT et le coût d'un branchement neuf au réel après établissement d'un devis (disparition du forfait).

TARIFICATION DE L'EAU USEE	2021	2022	2023	2024
Part fixe € HT	10 à 82,728	20 à 107,95	46,67 à 105,30	50,00 à 102,65
Part variable € HT/m ³	1,02 à 1,46	0,975 à 1,74	1,183 à 1,692	1,39 à 1,65
Redevance modernisation des réseaux de collecte AELB € HT/m ³	0,15	0,16	0,16	0,16
TVA	10%	10%	10%	10%
Prix de l'eau pour une facture de 120 m ³ € TTC	1,38 à 2,53	1,46 à 2,90	1,91 à 3,00	2,16 à 2,93

Tableau 43 : Evolution du prix de l'eau usée de 2021 à 2024

La gestion de la facturation

De 2020 à 2023 inclus, les contrats en assainissement collectif des abonnés étaient gérés de manière séparée des contrats en eau potable. Les abonnés recevaient donc 2 factures distinctes émises à environ un mois d'intervalle par le SIVOM.

A compter de 2024, les contrats ont été fusionnés et les abonnés ont donc reçu une seule facture regroupant eau potable et assainissement collectif. Cette fusion a ainsi permis de mettre en place la mensualisation de l'assainissement collectif en plus de l'eau potable. Ce mode de paiement concourt à la réduction du taux des impayés et lisse les rentrées de trésorerie.

Sur 2024, plus de 9 000 factures incluant l'assainissement collectif ont été émises (Tableau 44).

FACTURATION	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes en AC	6	11	13	14
Nombre d'ouverture/fermeture de contrat avec AC = Mutation	152	179	196	431
Nombre de factures avec AC émises (fin de compte, acompte, régularisation)	2 174	2 657	3 085	6 655
Nombre d'abonnés mensualisés avec AC	-	-	-	1 623
Taux d'abonnés mensualisés avec AC	-	-	-	28%

Tableau 44 : Gestion de la facturation des abonnés avec assainissement collectif

Les recettes liées à la collecte des eaux usées, contrôles de branchement et travaux

Le compte administratif 2024 enregistre environ 1,2 M€ HT de recettes, dont 1,1 M€ HT (85 %) venant des ventes de produits fabriqués (Tableau 45). La collecte d'eau usée atteint 526 711 € HT et les recettes de la part fixe d'abonnement 400 330 € HT (Figure 18).

RECETTES € HT	2021	2022	2023	2024
Recettes collecte des eaux usées	188 530,54	232 775,53	277 136,36	526 711,03
Recettes abonnement	107 371,25	132 569,47	189 320,09	400 330,97
Total recettes de collecte des eaux usées	295 901,79	365 345,00	466 456,45	927 042,00
Recettes liées aux contrôles et travaux	18 570,00	37 905,00	24 044,30	73 751,80
Autres recettes (redevances, etc.)	24 130,35	35 848,99	38 929,62	12 412,80
Total autres recettes	42 700,35	73 753,99	62 973,92	86 164,60
TOTAL RECETTES DE VENTES DE PRODUITS FABRIQUES (CHAP. 70)	338 602,14	439 098,99	529 430,37	1 013 206,60

Tableau 45 : Détail des recettes générées par la collecte des eaux usées, les contrôles de branchement et les travaux

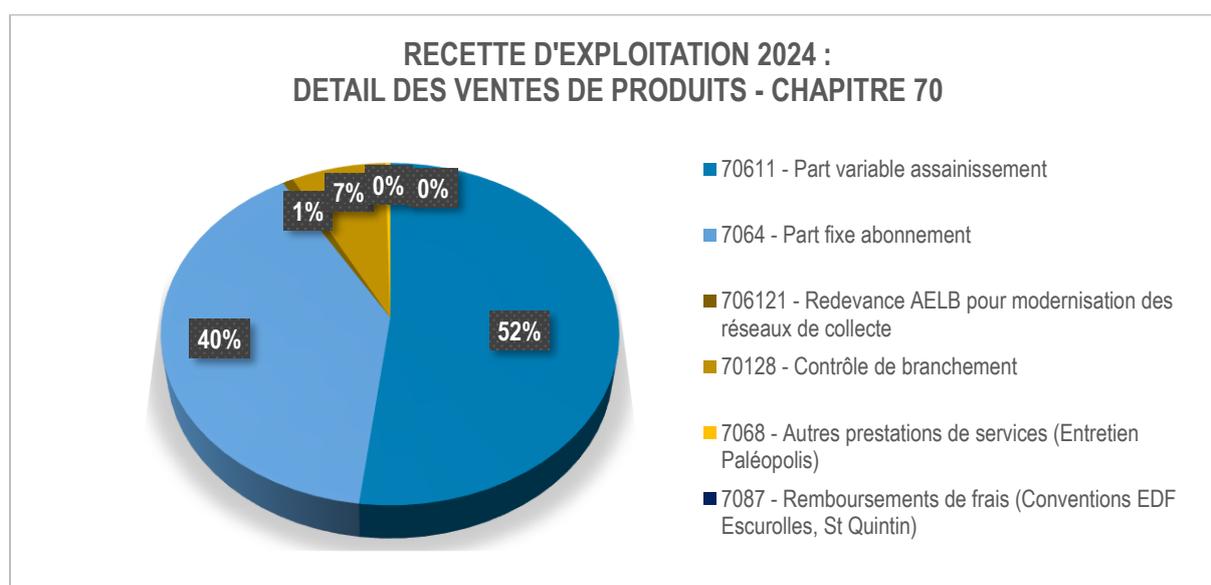


Figure 18 : Détail des ventes réalisées en 2024 sur la régie assainissement

Les dépenses d'exploitation de l'assainissement collectif

En 2024, les dépenses d'exploitation avoisinent 1 M€ HT laissant apparaître un bénéfice d'environ 260 000 € HT (Tableau 46 et Tableau 47 et Figure 19).

La moitié des dépenses, soit environ 450 000 €, est affectée aux amortissements des équipements et ouvrages. Les charges à caractère général incluant la fourniture d'eau et d'énergie, les frais de carburant, les produits de traitement, les prestations de services (hydrocurage, extraction de boue, ...), l'entretien des ouvrages ou encore l'assistance technique

du BDQE s'élèvent à environ 160 000 € HT (17%). Les charges financières représentent une part très importante dans les dépenses d'exploitation (11%).

Des difficultés de trésorerie n'ont pas permis d'affecter l'intégralité des dépenses réelles des frais de personnel sur la régie qui sont estimés à 285 000 € HT. Également, il a été impossible de procéder à un remboursement sur le budget général du SIVOM alors qu'il avait été estimé à 71 000 € HT.

DEPENSES D'EXPLOITATION € HT	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	86 519,45	96 764,89	128 387,93	159 744,91
Charges de personnel et frais assimilés*	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courantes	16 986,70	174 255,24	162 613,80	206 110,31
<i>Dont reversement à la régie eau potable</i>	<i>7 054,00</i>	<i>134 651,00</i>	<i>120 000,00</i>	<i>204 134,19**</i>
<i>Dont reversement au budget général</i>	<i>9 820,00</i>	<i>39 411,00</i>	<i>40 642,00</i>	<i>0,00**</i>
Reversements redevances	14 702,00	27 568,00	27 630,00	0,00***
Total dépenses de gestion courante	118 208,15	298 588,13	318 631,73	365 855,22
Charges financières	22 517,75	33 989,40	36 416,14	101 733,86
Charges exceptionnelles	1 900,30	1 406,36	4 263,31	3 894,77
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre (amortissements)	221 834,00	283 322,28	306 616,78	451 247,31
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	3 992,00
Total autres dépenses	246 252,05	318 718,04	347 296,23	560 867,94
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	364 460,20	617 306,17	665 927,96	926 723,16

*Inclut dans les reversements vers le budget général et la régie eau potable

**Remboursement d'une partie des charges réelles de personnels (pour 4 ETP) vers la régie eau potable et le budget général pour un montant réel estimé de 285 000 € HT et 71 000 € HT.

***Reversement effectué sur la régie eau potable représentant 31 247 €

Tableau 46 : Détails des dépenses d'exploitation de l'assainissement collectif

EXPLOITATION € HT	2021	2022	2023	2024
Total recettes	437 526,39	639 072,92	665 895,27	1 189 712,41
Total dépenses	364 460,20	617 306,17	665 927,96 (*)	926 723,16 (*)
Résultat année N	73 066,19	21 766,75	- 32,69	262 989,25
Résultat reporté année N-1	267,12	73 333,31	95 100,06	95 067,37
Situation nette année N	73 333,31	95 100,06	95 067,37	358 056,62

(*) Remboursement d'une partie des charges réelles de personnels (pour 4 ETP) vers la régie eau potable et le budget général à hauteur de 204 100,00 € HT, pour un montant réel estimé de 285 000,00 € HT.

Tableau 47 : Compte administratif 2024 de la section d'exploitation de la régie assainissement collectif

DEPENSES D'EXPLOITATION 2024 : DETAIL DES VENTES DE PRODUITS - CHAPITRE 70

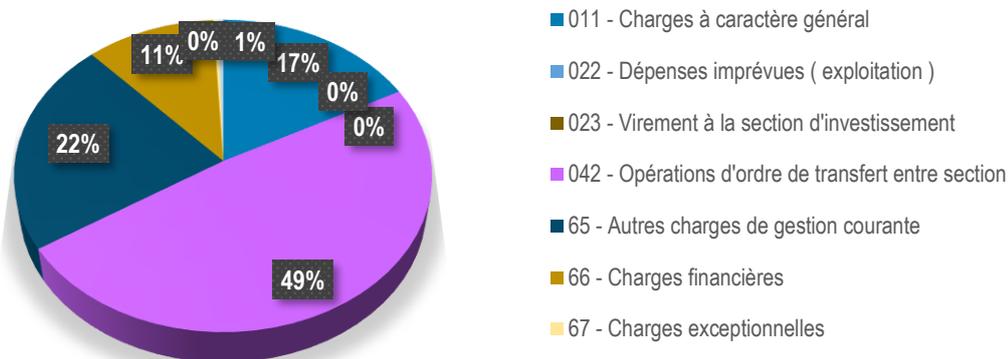


Figure 19 : Répartition des dépenses d'exploitation de la régie assainissement collectif 2024

4.5 Le financement des investissements

Les résultats de l'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à un peu plus de 500 000 € HT laissant apparaître un résultat d'exercice négatif de 50 000 € tout juste supporté par les excédents 2023 (Tableau 48).

INVESTISSEMENT € HT	2021	2022	2023	2024
Recettes	379 662,75	768 350,41	337 894,29	454 112,82
Dépenses	341 579,88	531 980,86	622 149,15	503 624,49
Résultat année N	38 082,87	236 369,55	-284 254,86	-49 511,67
Résultat reporté année N-1	60 234,85	98 317,72	334 687,27	50 432,41
Situation nette année N	98 317,72	334 687,27	50 432,41	920,74

Tableau 48 : Compte administratif 2024 de la section d'investissement de la régie assainissement collectif

Sur 2024, 99% des recettes proviennent notamment de l'amortissement des bâtiments (22%), réseaux de collecte (16%) et matériel et outillages (60%) du syndicat. Les recettes générées sont réinvesties dans les travaux sur les réseaux et ouvrages (38%) et servent au remboursement des emprunts (51%) (Figure 20).

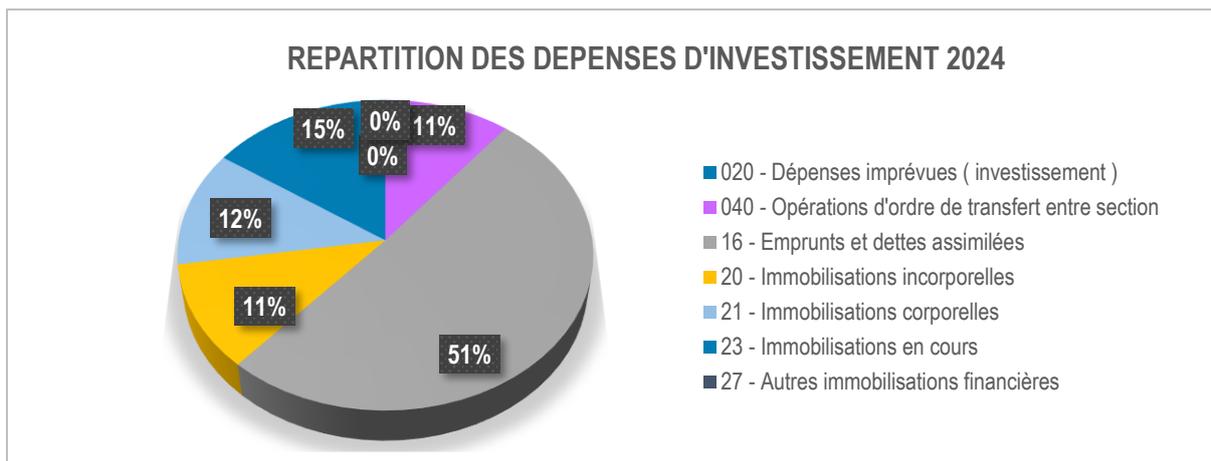


Figure 20 : Répartition des dépenses d'investissement de la régie assainissement collectif 2024

Les opérations d'investissement engagées

Les schémas directeurs d'assainissement pour 9 des 14 communes datent de 2023. Ils ont pour objectif de dresser un état des lieux du patrimoine et de prioriser les interventions à mener sur les 10 prochaines années afin de le maintenir en bon état. Il préconise la mise en œuvre d'un programme de travaux de 13 M€ (9 communes sur 13) portant en priorité sur la résorption des rejets directs, la mise en sécurité des installations, la réhabilitation des équipements vieillissants et enfin le renouvellement des réseaux.

Sur 2024, en complément de la finalisation des travaux engagés, le SIVOM a lancé 230 292 € HT de travaux dont 193 853,67 € HT ont été facturés (Tableau 49).

A noter que le schéma directeur de Bellenaves, Ebreuil, Echassières, Chantelle, Fleuriel et St-Priest d'Andelot ont bénéficié d'aides de l'agence de l'eau (100 900 €) et du Département de l'Allier (55 000 €). Le solde sera versé courant 2025.

OPERATION	DESCRIPTION	MONTANT ENGAGE € HT	MONTANT MANDATE € HT	TAUX DE MANDATEMENT
2315-101	Equipelement autosurveillance (télégestion Gannat)	29 025,14	29 025,14	100 %
2315-105	Sécurisation des ouvrages (clôtures...)	9 772,50	9 772,50	100 %
2315-110	Réhabilitation STEP Chantelle	22 998,72	22 998,72	100 %
2315-112	Marché Bons de commande AC 2024-2025	12 025,00	9 700,00	81 %
2315-116	Abandon réseau SNCF AC Gannat (MOE)	6 200,00	6 200,00	100 %
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN COURS		80 021,36	77 696,36	97%
21532-106	Nouveaux branchements	58 631,00	32 229,80	55 %
2154-76	Matériel industriel (5 pompes de divers modèles selon les STEP, treuil Bellenaves, Motoréducteur Gannat, débitmètre Chantelle)	36 139,57	28 426,57	79 %
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		94 770,57	60 656,37	64%
2031-11	Schéma directeur d'assainissement collectif N°1 des 6 communes de 2020	55 501,00	55 501,00	100 %
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		55 501,00	55 501,00	100%
TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		230 292,93	193 853,67	84%

Tableau 49 : Opération d'investissement d'assainissement collectif engagées en 2024

L'état de la dette et capacité d'autofinancement

En 2024, le budget de la régie assainissement collectif porte une dette de 4,3 M€ répartie sur 24 emprunts (Tableau 50 et Figure 21). Ces emprunts ont généré un montant total d'annuité de 337 021,94 € réparti comme suit :

- > Intérêts : 81 336,35 €
- > Remboursement du capital : 255 685,59 €

EMPRUNTS (€)	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes en AC	6	11	13	14
Encours de la dette €	657 872	1 147 655	2 951 938	2 680 997
Nombre emprunts	16	20	21	24
Epargne brute annuelle €	216 381	195 680	188 510	262 989
Durée d'extinction de la dette	3,04	5,86	15,66	10,20
Remboursement du capital	99 732	112 730	133 482	255 686
EPARGNE NETTE	116 649	82 950	55 028	7 303

Tableau 50 : Etat de la dette encourue de la régie assainissement

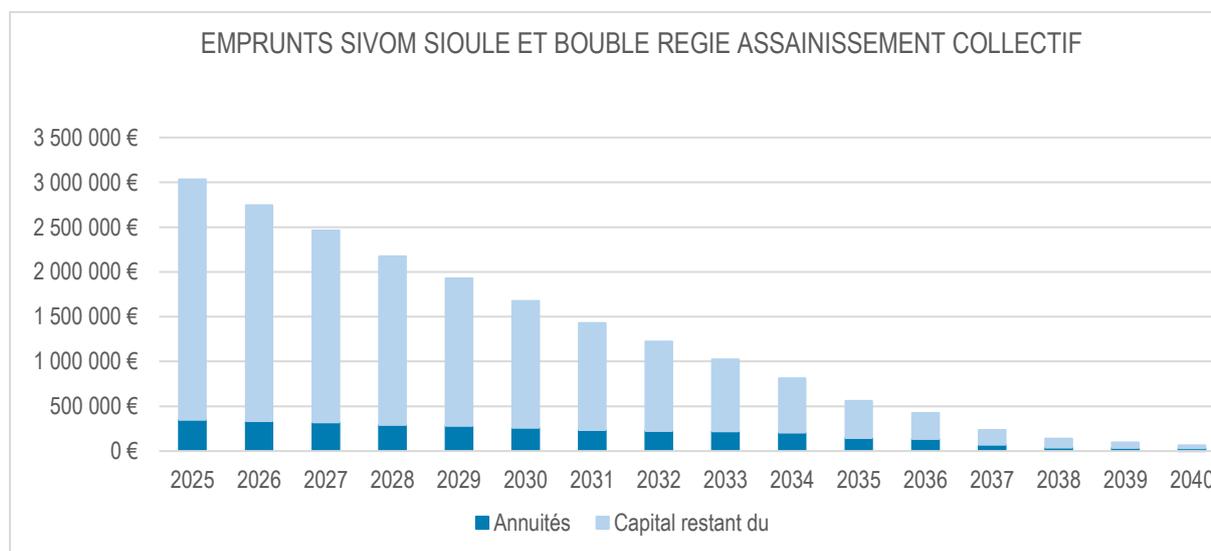


Figure 21 : Amortissement des emprunts de la régie assainissement collectif

4.6 L'action de solidarité et de coopération

Aucune action de solidarité ou de coopération n'a été réalisé cette année sur la régie assainissement collectif.

5 LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

5.1 Caractéristiques techniques du service

Le SIVOM Sioule et Bouble exerce pour les 41 communes membres, la compétence facultative d'assainissement non collectif (Figure 2, page 7).

Le règlement de service en vigueur a été approuvé en décembre 2019.

Le syndicat assure ainsi en régie :

- > Le contrôle des installations et de leur entretien,
- > La vérification de la conception des dispositifs,
- > La bonne exécution des travaux de réhabilitation,

Une réflexion a été initiée pour organiser des vidanges groupées mais a été mise en suspens temporairement.

A noter que le suivi de l'entretien des systèmes en dehors des visites périodique n'est pas assuré par le SIVOM, ni le portage des travaux de mise aux normes sur demande du propriétaire.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif atteint ainsi 80 sur 140 points. Le détail des indicateurs renseignés figure en annexe 2.

La population desservie est estimée à 12 311 habitants pour 5 623 dispositifs

5.2 Les indicateurs de performance

L'état du parc

En 2024, 65% des dispositifs d'assainissement non collectifs sont considérés conforme ou n'ayant pas d'impact sur la salubrité ou l'environnement (Tableau 51)

ETAT DU DISPOSITIFS D'ANC	2021	2022	2023	2024	%
Installations adaptées ou conformes	1 683	1 805	2 073	1884	34
Installation non conforme n'ayant pas d'impact sur la salubrité public ou sur l'environnement (cas C)	1 713	1 731	1 874	1760	31
Installation non conforme ayant un impact sur la salubrité public ou sur l'environnement (cas A ou B)	1 440	1 349	1 088	1225	22
Absence d'installations	682	572	528	523	9
Installation jamais diagnostiquée	354	284	313	231	4
Nombre total d'ANC	5 871	5 741	5 876	5 623	100

Tableau 51 : Etat de conformité du parc d'assainissement non collectifs

L'activité et le niveau de service rendu

La périodicité des contrôles de bon fonctionnement a été fixée à 8 ans, sans modulation de fréquence suivant le niveau de conformité. Suite à un manque de personnel, les contrôles ont pris du retard en 2023 et 2024 (Tableau 52). Les contrôles se sont concentrés sur les ventes (Figure 22) et les travaux neufs ou de réhabilitation (Figure 23). Les 1,5 ETP affectés à ce service sont depuis début 2025 stabilisés pour une reprise des contrôles de bon fonctionnement selon le rythme normal.

CONTRÔLES	2021	2022	2023	2024
Nombre de contrôle de bon fonctionnement	589	545	279	128
Nombre de contrôle de vente	129	115	82	119
Nombre de contrôle de conception	118	81	81	82
Nombre de contrôle de réalisation	82	82	87	56
TOTAL	918	823	529	385

Tableau 52 : Nombre de contrôles de dispositifs d'assainissement non collectif

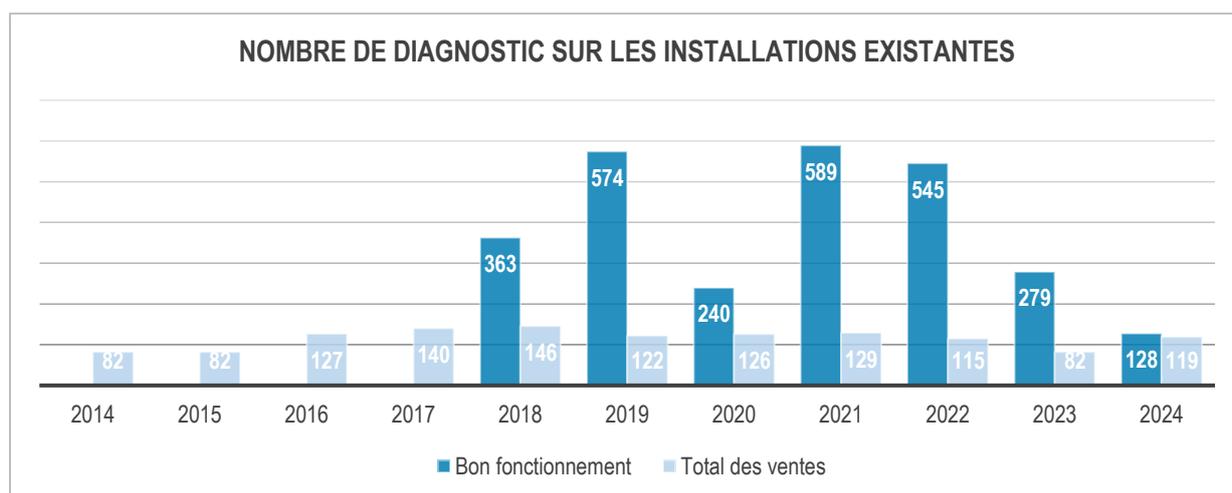


Figure 22 : Contrôles réalisés sur les installations existantes



Figure 23 : Contrôles réalisés pour des projets neufs

Le suivi des dossiers permet de relancer les usagers et ainsi accélérer les mises aux normes. Pour autant, elles n'ont pas pu être réalisées en 2024 (Tableau 53).

RELANCES	2021	2022	2023	2024
Nombre de courrier de relance à N+1 suite à un contrôle de conception n'ayant pas abouti (lettre simple puis recommandé)	24	29	23	0
Contrôle de réalisation à la suite	10	2	5 (+10 prévus en 2024)	0
Taux d'efficacité	42%	7%	65%	-
Nombre de courrier d'information aux abonnés achetant une maison (délai 1 an de mise en conformité à la date de l'achat)	88	78	61	0
Projet validé à la suite	3	3	3	0
Réhabilitation de l'ANC à la suite	4	7	1	0
Taux d'efficacité	5%	9%	2%	-

Tableau 53 : Suivi des dossiers et réalisation de relances

5.3 Les tarifs et le bilan financier du service

Le prix des contrôles sont restés inchangés en 2024 (Tableau 54).

TARIFS	2021	2022	2023	2024
Contrôle de conception (avis sur le projet)	86,26 € HT (94,88 € TTC)	86,26 € HT (94,88 € TTC)	100,00 € HT (110,00 € TTC)	100,00 € HT (110,00 € TTC)
Contrôle de réalisation (avis de conformité du dispositif installé)	74,88 € HT (82,36 € TTC)	74,88 € HT (82,36 € TTC)	100,00 € HT (110,00 € TTC)	100,00 € HT (110,00 € TTC)
Contrôle de bon fonctionnement (avis sur l'entretien réalisé tous les 8 ans)	63,26 € HT (69,58 € TTC)	63,26 € HT (69,58 € TTC)	68,00 € HT (74,80 € TTC)	68,00 € HT (74,80 € TTC)
Contrôle diagnostic (initiale ou vente)	76,78 € HT (84,45 € TTC)	76,78 € HT (84,45 € TTC)	120,00 € HT (132,00 € TTC)	120,00 € HT (132,00 € TTC)

Tableau 54 : Tarif des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif

Les recettes générées par les contrôles s'élèvent à 34 808 € en 2024 pour un montant de dépenses de 47 219,95 € (Tableau 55). Faute de recettes suffisantes, seul un reversement à hauteur de 40 000 € HT vers la régie eau potable qui porte les charges de personnel (1,5 ETP) a pu être effectué, pour un montant réel estimé de 43 222 € HT.

RESULTAT D'EXPLOITATION	2021	2022	2023	2024
Recettes	60 704,22	52 510,81	46 760,43	34 808,00
Dépenses	105 115,10	66 985,14	46 404,36 (*)	47 219,95 (*)
Résultat année N	- 44 410,88	- 14 474,33	356,07	-12 411,95
Résultat année N-1	81 751,13	37 340,25	22 865,92	23 221,99
Situation nette année N	37 340,25	22 865,92	23 221,99	10 810,04

(*) Remboursement partiel des frais de personnels vers la régie eau potable.

Tableau 55 : Résultats d'exploitation de la régie assainissement non collectif

5.4 Le financement des investissements

Il n'y a eu aucune opération d'investissement sur ce budget en 2024 (Tableau 56).

INVESTISSEMENT € HT	2021	2022	2023	2024
Recettes	56 761,42	32 239,90	32 707,40	2 797,00
Dépenses	55 976,41	24 714,24	29 348,07	0,00
Résultat année N	784,68	7 525,66	3 359,33	2 797,00
Résultat année N-1	4,46	789,14	8 315,10	11 674,43
Situation nette année N	789,14	8 314,80	11 674,43	14 471,43

Tableau 56 : Compte de résultat d'investissement de la régie assainissement non collectif

5.5 L'action de solidarité et de coopération

Aucune action de solidarité ou de coopération n'a été conduite en 2024 sur cette régie.

6 LE SERVICE EAUX PLUVIALES URBAINES

La gestion des eaux pluviales urbaines est un service public à caractère administratif, il n'est donc pas possible d'instituer une taxe ou impôt ad hoc, ni une redevance pour service rendu contrairement à l'eau potable et à l'assainissement (SPIC). Etant distinct du service public de l'assainissement des eaux usées, il ne peut donc pas être financé par la redevance assainissement. En cas d'ouvrages unitaires, leurs frais d'investissement et d'exploitation doivent impérativement être répartis entre les deux services.

Ainsi, lorsque la compétence est transférée au SIVOM, celui-ci ne dispose pas de ressources propres dédiées à la gestion des eaux pluviales urbaines. Les dépenses doivent obligatoirement être portées par le budget principal ou un budget annexe du SIVOM et non par la régie assainissement collectif. La délibération n°2021-02-008 précise que les communes doivent prendre en charge à 100% le coût des travaux sur leur territoire. Pour trouver une meilleure péréquation entre les communes, des réflexions seront engagées en 2025.

Actuellement, la commune de St-Priest d'Andelot, par délibération, a émis la volonté de transférer la gestion de ses eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2023 au SIVOM. La commune de GANNAT a fait de même en 2024. Aucune délibération acceptant le transfert de compétence EPU pour St-Priest d'Andelot et pour Gannat n'a été prises en 2024 par le SIVOM. En conséquence et conformément à ses statuts, le SIVOM n'est pas encore compétent pour gérer les eaux pluviales urbaines sur ces 2 communes.

7 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 a été particulièrement dense pour l'ensemble des agents du SIVOM. Elle a été marquée par plusieurs absences prolongées (maladies, congés parentaux), le départ de la directrice fin 2023, ainsi qu'un important turn-over parmi les agents de terrain. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions en septembre 2024.

L'année a également été marquée par un tournant majeur avec la reprise de la gestion de l'assainissement collectif de la ville de Gannat au 1er janvier 2024, impliquant l'intégration du personnel, la prise en main du réseau et la remise en état de certains équipements.

Concernant l'eau potable, les travaux de construction de la nouvelle unité de traitement à Mazerier ont été lancés par le SMEA. Le SIVOM, en tant que futur exploitant, a été étroitement associé dès la conception de l'usine. Cette ressource est stratégique pour tendre vers une alimentation autonome de l'ensemble du territoire.

Sur le plan administratif, la mise en place d'un nouveau système de facturation a permis d'étendre la mensualisation à l'assainissement collectif, en complément de l'eau potable et ainsi d'améliorer l'offre de service pour les abonnés.

Après plusieurs années de forte augmentation, les coûts d'exploitation de l'eau potable se sont stabilisés au niveau de 2022. Toutefois, dans une logique de renouvellement accéléré des réseaux, une hausse mesurée du tarif de l'eau potable a été votée pour 2025. Les tarifs des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif sont maintenus, tandis que ceux de l'assainissement collectif poursuivent leur harmonisation vers un tarif unique en 2025.

Enfin, une décision structurante a été prise en fin d'année : face à l'inadéquation des locaux actuels avec les besoins et normes en vigueur, le SIVOM a décidé de transférer son siège dans la zone d'activité des Clos Durs à Gannat.

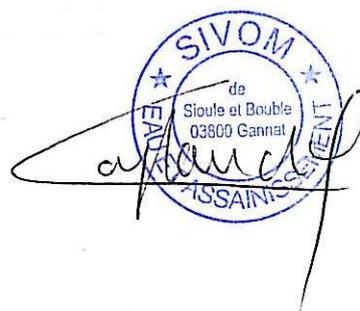
L'année 2025 s'annonce riche en projets : recrutement d'un architecte pour les nouveaux locaux, poursuite du chantier de l'unité de Mazerier, et lancement de réflexions sur la création de nouvelles stations d'épuration à Ebreuil et Chantelle.

Malgré les obstacles rencontrés et un contexte parfois complexe, le SIVOM Sioule et Bouble a su une nouvelle fois faire preuve de résilience, d'adaptabilité et de dynamisme. Ces qualités, essentielles dans la gestion des services publics, nous ont permis de poursuivre nos missions dans les meilleures conditions possibles.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble des agents, qu'ils soient sur le terrain ou dans les services administratifs. Leur engagement, leur professionnalisme et leur esprit de solidarité ont été déterminants tout au long de cette année. Grâce à eux, le service rendu aux usagers a pu être maintenu avec constance et exigence.

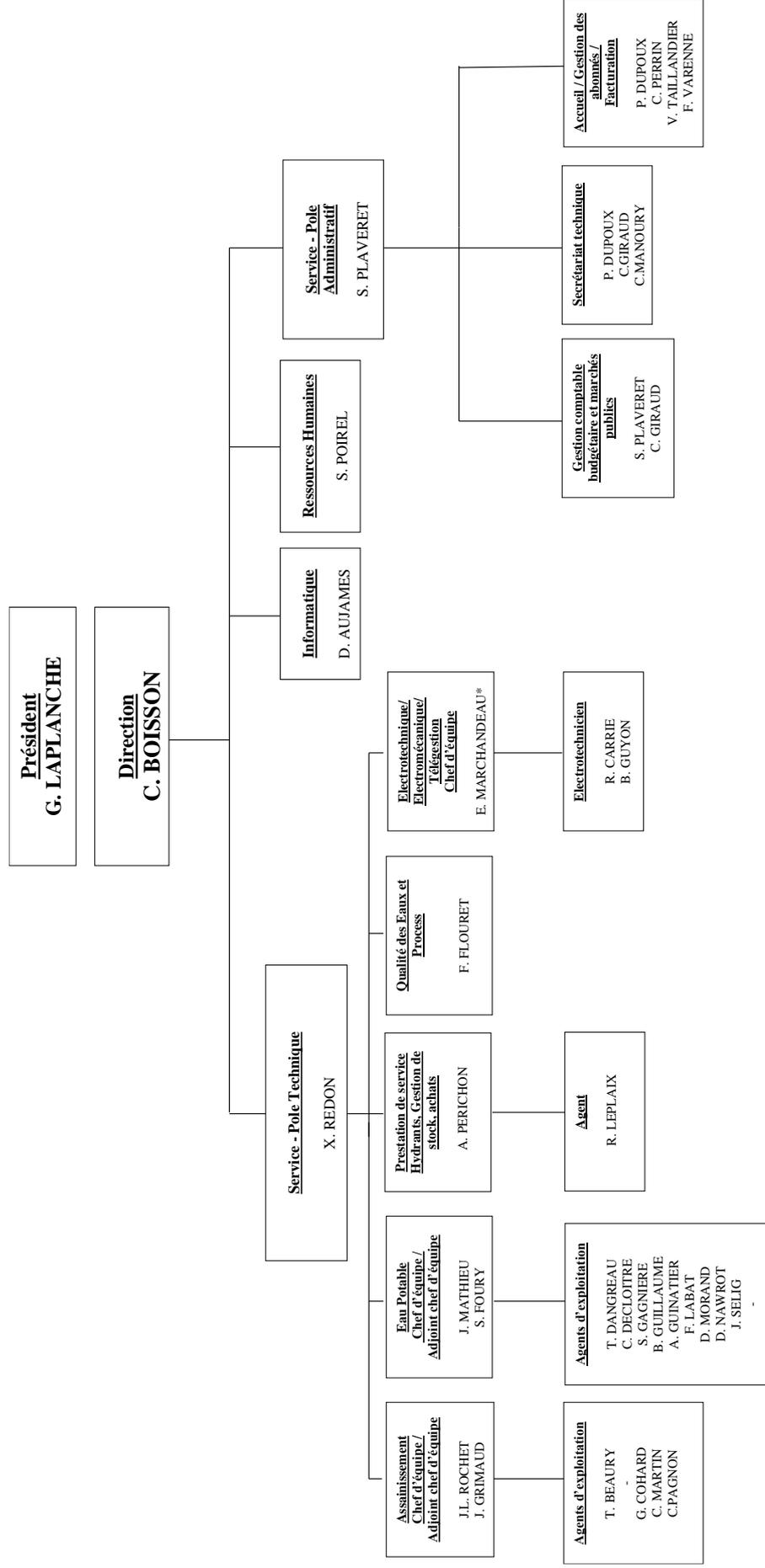
Fait à Gannat, le 3 juin 2025

Le Président
Gérard LAPLANCHE



8 ANNEXES

1. **ORGANIGRAMME DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE AU 31 DECEMBRE 2024**
2. **TABLEAU DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES**
3. **EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET DES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE**
4. **RESULTATS DES CONTROLES DE L'ARS**
5. **SYNTHESE DE L'AUTOCONTROLE REALISE PAR LE SIVOM**
6. **AGE DES COMPTEURS**
7. **EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE**
8. **DETAIL D'UNE FACTURE D'EAU POTABLE DE 120 M³**
9. **INVENTAIRE DU PARC DE VEHICULE**



*Assistant de prévention

ANNEXE 2

TABLEAU DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques	%	100
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique	%	100
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nbre/milliers d'abonnés	6,08
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements	%	100
P155.1	Taux de réclamations	Nbre/milliers d'abonnés	0,39
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Heures	0
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		120
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nbr	26 987
D102.0	Prix T.T.C. du service au m3 pour 120 m ³	€	2,96
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	8 756
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	3,79
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,68
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	%	0,42
Performances environnementales			
P104.3	Rendement du réseau	%	85,75
P105.3	Indice des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,21
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,95
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau	%	80
	SIVOM S & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)	%	80
	SIVOM S & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)	%	80
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Vallée du Sichon - Prise d'eau de Claude DECLOITRE sur l'Allier (Bellerive sur Allier)	%	NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Peschadoires (St Ours les R.)	%	NC

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	Nbre	9 268
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	40
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0
Performances environnementales			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau	Nbre	2
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	Kg	124 800

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	Nbre	12 311
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	Max : 140	80
Performances environnementales			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	64,81

ANNEXE 3

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET DES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

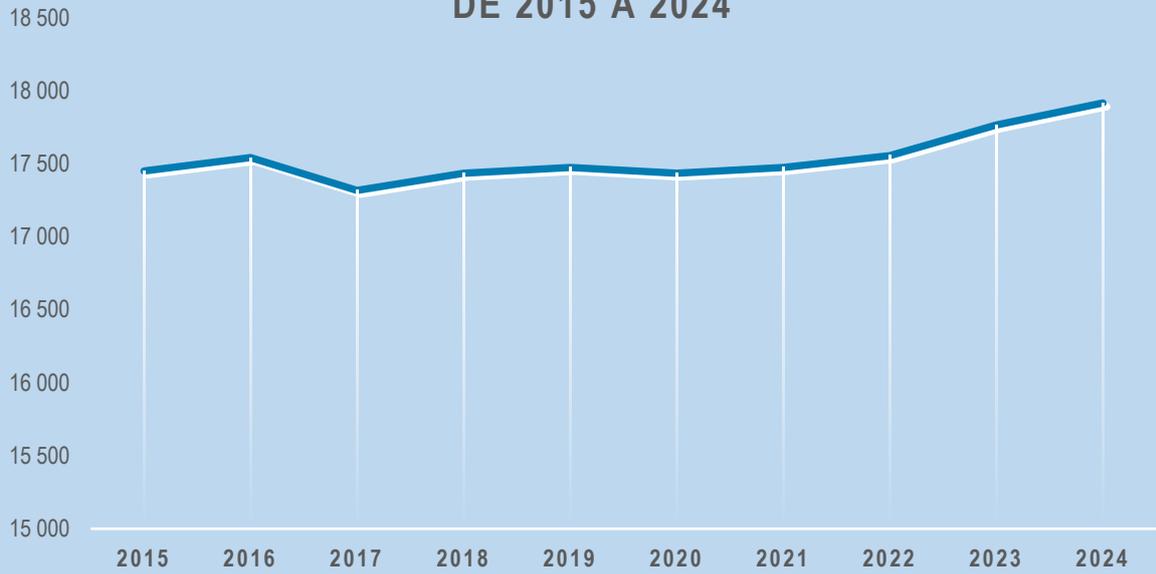
NOMBRE D'ABONNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	EVOL 2024 / 2023	% sur 10 ans
BARBERIER	89	89	89	89	89	93	92	94	95	95	0	7%
BEGUES	194	194	194	195	192	193	191	194	194	197	3	2%
BELLENAVES	831	835	831	830	828	828	836	841	845	839	-6	1%
BIOZAT	462	468	465	468	474	477	474	485	492	498	6	8%
BROUT-VERNET	742	746	744	756	760	764	760	764	771	781	10	5%
BRUGHEAS	771	781	786	797	807	817	815	814	832	872	40	13%
CHANTELLE	727	732	739	746	745	759	757	736	743	755	12	4%
CHAREIL-CINTRAT	239	239	239	241	239	240	237	235	238	237	-1	-1%
CHARMES	208	209	209	211	212	213	214	214	214	218	4	5%
CHARROUX	356	358	356	356	357	357	359	356	357	361	4	1%
CHEZELLE	151	151	151	152	151	150	150	147	149	147	-2	-3%
CHOUVIGNY	323	321	317	315	316	316	315	320	320	325	5	1%
COGNAT-LYONNE	360	361	361	372	374	378	380	400	411	423	12	18%
COUTANSOUZE	142	143	142	144	145	145	145	145	147	147	0	4%
DENEUILLE	90	90	91	91	91	91	90	88	86	88	2	-2%
EBREUIL	943	939	946	949	951	958	959	967	973	976	3	3%
ECHASSIERES	342	339	341	339	342	341	341	333	341	341	0	0%
ESCUROLLES	419	424	423	431	430	440	441	442	447	450	3	7%
ESPINASSE-VOZELLE	501	506	510	517	523	530	529	535	546	547	1	9%
ETROUSSAT	409	411	407	409	407	408	405	400	402	407	5	0%
FLEURIEL	279	279	284	283	282	285	280	280	281	283	2	1%
FOURILLES	137	138	136	137	136	137	135	134	134	134	0	-2%
GANNAT	3 393	3 426	3 207	3 240	3 243	3 272	3 265	3 276	3 307	3 308	1	-3%
JENZAT	356	350	348	348	349	359	355	357	362	360	-2	1%
LALIZOLLE	324	323	320	319	317	316	311	317	321	323	2	0%
LE MAYET D'ECOLE	188	190	191	194	195	195	192	194	197	198	1	5%
MAZERIER	221	220	217	218	219	221	219	221	220	224	4	1%
MONESTIER	305	306	306	306	306	308	305	303	304	306	2	0%
MONTEIGNET SUR L'A.	160	162	165	165	165	165	165	161	163	164	1	3%
NADES	141	141	139	137	136	135	134	136	136	135	-1	-4%
NAVES	121	123	121	122	122	122	123	122	125	126	1	4%
POEZAT	95	96	97	97	98	98	97	97	100	100	0	5%
SAINT-BONNET DE R.	472	475	476	474	476	476	479	485	484	485	1	3%
SAINT-GERMAIN DE S.	294	294	293	295	295	296	295	285	296	304	8	3%
SAINT-PONT	354	359	364	368	372	380	383	385	388	393	5	11%
SAINT-PRIEST D'A.	128	129	130	131	129	131	130	134	129	131	2	2%
SAULZET	221	225	226	228	232	233	238	241	235	240	5	9%
SERBANNES	446	452	453	457	464	472	473	484	487	485	-2	9%
SUSSAT	124	127	127	128	128	128	127	129	124	124	0	0%
TARGET	281	280	271	269	268	268	265	265	268	268	0	-5%
TAXAT-SENAT	134	134	134	136	134	133	130	129	129	133	4	-1%
USSEL D'ALLIER	139	138	137	138	138	137	136	136	136	135	-1	-3%
VALIGNAT	65	66	66	66	66	66	66	66	66	65	-1	0%
VEAUCE	61	61	61	61	61	60	60	61	62	62	0	2%
VICQ	268	268	266	266	267	266	263	267	267	274	7	2%
VOUSSAC	441	441	439	441	441	440	440	448	441	452	11	2%
TOTAL	17 449	17 541	17 317	17 434	17 474	17 597	17 556	17 623	17 765	17 916	151	3%

CONSUMMATION m ³	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	EVOL 2024 / 2023	% sur 10 ans
BARBERIER	10 100	8 666	7 643	9 155	9 066	8 564	8 665	7 907	7 345	6 693	-652	0%
BEGUES	13 104	14 380	13 094	16 499	14 169	13 077	13 092	12 566	12 460	13 120	660	-5%
BELLENAVES	63 813	65 648	67 300	63 924	67 305	74 572	60 721	66 611	53 149	68 588	15 439	0%
BIOZAT	34 183	36 340	38 077	38 232	43 043	40 797	39 940	41 687	40 538	38 251	-2 287	-3%
BROUT-VERNET	65 482	73 248	68 589	71 524	64 431	73 866	75 136	70 195	74 150	75 416	1 266	8%
BRUGHEAS	64 177	76 004	86 943	77 143	78 613	80 188	81 126	74 712	77 365	75 939	-1 426	118%
CHANTELLE	58 913	56 403	74 301	36 957	96 643	75 522	66 564	65 640	71 791	65 107	-6 684	25%
CHAREIL- CINTRAT	19 880	24 697	21 210	22 119	22 890	23 788	23 467	20 909	21 442	22 112	670	13%
CHARMES	17 471	18 862	19 894	20 021	20 408	22 746	18 867	19 145	16 889	15 934	-955	-9%
CHARROUX	22 586	19 413	24 793	21 153	19 093	21 940	18 468	22 684	16 745	21 093	4 348	15%
CHEZELLE	11 477	11 470	12 455	13 902	12 080	12 906	12 854	11 090	12 054	12 258	204	14%
CHOUVIGNY	18 743	19 678	20 109	19 909	21 046	24 324	15 508	23 228	18 495	24 051	5 556	22%
COGNAT- LYONNE	35 116	38 066	37 398	38 525	33 663	40 060	37 328	34 478	36 885	34 030	-2 855	-6%
COUTANSOUZE	8 365	9 604	9 294	9 742	9 658	11 466	8 802	10 373	8 975	8 104	-871	-11%
DENEUILLE	7 498	9 752	7 660	7 397	8 517	9 577	9 443	7 419	8 337	8 253	-84	10%
EBREUIL	79 660	89 711	85 336	92 672	78 524	98 233	91 668	93 656	87 217	97 476	10 259	22%
ECHASSIERES	30 930	30 892	30 191	30 252	34 729	17 943	31 669	25 069	31 480	30 045	-1 435	-3%
ESCUROLLES	44 395	48 130	48 374	46 838	49 669	44 300	56 174	48 254	49 815	55 178	5 363	24%
ESPINASSE- VOZELLE	48 901	46 064	51 285	50 284	50 234	63 872	47 545	47 555	51 543	54 921	3 378	12%
ETROUSSAT	32 049	29 860	29 975	27 064	29 869	31 467	31 630	28 145	31 743	27 000	-4 743	-16%
FLEURIEL	31 384	30 863	28 685	30 869	32 138	29 973	30 751	22 654	30 166	28 589	-1 577	-9%
FOURILLES	12 842	8 741	8 354	8 033	8 539	7 979	7 804	6 800	7 879	7 548	-331	-41%
GANNAT	334 489	322 304	338 184	362 615	331 279	339 852	321 334	342 903	340 935	349 359	8 424	4%
JENZAT	23 249	22 486	21 789	23 513	21 507	22 426	22 088	21 804	21 217	19 083	-2 134	-18%
LALIZOLLE	26 239	31 330	29 147	26 204	21 911	22 751	27 589	22 191	24 764	25 780	1 016	-2%
LE MAYET D'ECOLE	15 193	12 712	13 098	16 290	12 486	13 501	12 153	13 914	12 194	13 321	1 127	-12%
MAZERIER	21 624	20 852	16 175	20 202	17 797	17 848	21 192	19 636	18 861	22 990	4 129	6%
MONESTIER	29 099	28 089	30 397	32 341	31 761	33 068	32 574	26 684	29 218	27 221	-1 997	-6%
MONTEIGNET SUR L'A.	24 854	27 012	21 349	19 984	17 675	18 253	18 230	15 076	19 873	12 760	-7 113	-49%
NADES	6 937	7 693	8 274	7 860	8 049	9 810	10 372	7 668	8 959	8 964	5	29%
NAVES	4 767	5 768	6 459	6 108	6 502	3 732	9 640	5 799	6 352	6 520	168	37%
POEZAT	5 883	6 917	7 030	8 009	7 185	8 180	7 950	7 582	8 490	7 573	-917	29%
SAINT-BONNET DE R.	37 683	37 970	44 590	53 363	45 872	49 537	48 861	48 298	48 577	45 964	-2 613	22%
SAINT-GERMAIN DE S.	30 431	31 505	28 187	27 888	29 683	33 832	34 110	34 810	26 275	25 855	-420	-15%
SAINT-PONT	38 391	41 758	40 269	38 079	46 112	43 911	42 360	37 613	39 195	38 775	-420	1%
SAINT-PRIEST D'A.	9 182	10 821	10 367	9 353	11 357	9 935	10 478	8 846	8 886	8 387	-499	-9%
SAULZET	18 550	16 162	17 553	16 975	17 050	18 077	16 433	16 229	15 433	16 244	811	-12%
SERBANNES	45 464	41 746	44 610	46 602	43 658	47 251	42 802	45 933	39 506	42 419	2 913	-7%
SUSSAT	4 434	6 081	4 895	4 938	4 381	3 839	8 199	5 236	5 216	5 233	17	18%
TARGET	32 448	31 170	35 527	40 871	36 142	33 467	34 203	29 067	36 718	32 344	-4 374	0%
TAXAT-SENAT	14 446	12 396	11 746	12 659	12 982	12 769	12 599	10 747	11 059	10 444	-615	-28%
USSEL D'ALLIER	8 806	8 659	9 431	9 291	9 301	9 167	9 023	8 774	9 458	8 047	-1 411	-9%
VALIGNAT	3 009	4 093	3 443	3 727	3 364	2 520	5 354	3 155	3 891	4 005	114	33%
VEAUCE	2 216	2 815	3 042	2 653	3 073	914	6 918	3 477	3 218	3 176	-42	43%
VICQ	19 000	21 272	21 364	19 934	19 583	10 313	31 173	19 973	19 051	20 798	1 747	9%
VOUSSAC	35 801	38 206	40 374	41 611	41 251	49 533	36 001	37 905	36 729	36 381	-348	2%
TOTAL	1 523 264	1 556 309	1 598 260	1 603 284	1 604 288	1 641 646	1 608 858	1 554 097	1 560 538	1 581 349	20 811	4%

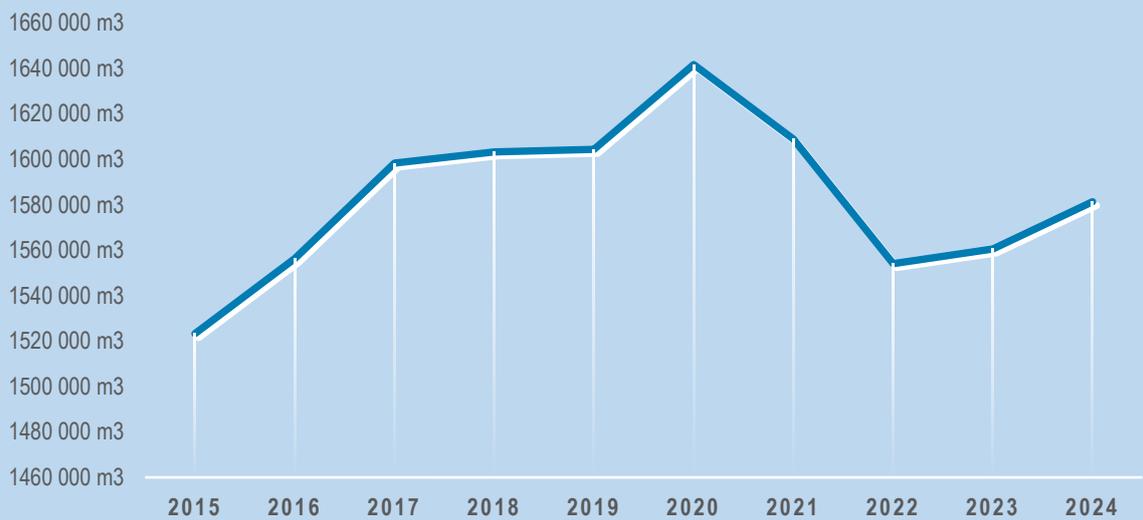
NB : Il s'agit des consommations « facturées » après accords de dégrèvements et non pas relevées.

NB : La période annuelle de relevé des compteurs impacte les consommations ; certaines communes sont relevées avant l'été et d'autres après.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES DE 2015 À 2024



EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES DE 2015 À 2024 (EN M3)



ANNEXE 4

RESULTATS DES CONTROLES DE L'ARS

5 unités de distribution

- Réseau Sioule et Bouble
- Réseau Gannat – Mazerier
- Réseau Gannat – Mélange
- Réseau Les Brayards
- Réseau Bois-Randennais





ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU SIOULE ET BOUBLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau pouvant présenter un caractère agressif.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 19704 personnes sur 46 communes (BARBERIER, BEGUES, BELLENAVES, BIOZAT, BROUT-VERNET, BRUGHEAS, CHANTELE, CHAREIL-CINTRAT, CHARMES, CHARROUX, CHEZELLE, CHOUVIGNY, COGNAT-LYONNE, COUTANSOUZE, DENEUILLE-LES-CHANTELLE, EBREUIL, ECHASSIERES, ESCUROLLES, ESPINASSE-VOZELLE, ETROUSSAT, FLEURIEL, FOURILLES, GANNAT, JENZAT, LALIZOLLE, MAYET-D'ECOLE (LE), MAZERIER, MONESTIER, MONTEIGNET-SUR-L'ANDELOT, NADES, NAVES, POEZAT, SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT, SAINT-GERMAIN-DE-SALLES, SAINT-PONT, SAINT-PRIEST-D'ANDELOT, SAULZET, SERBANNES, SUSSAT, TARGET, TAXAT-SENAT, USSEL-D'ALLIER, VALIGNAT, VÉAUCE, VICQ, VOUSSAC). Le responsable des installations est : ...

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 52 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 9,22 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 283 Valeur maxi : 0,012 microgramme/L
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 52 Valeur maxi : 0,63 NFU

Quelques conseils

SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,97 °f Valeur maxi : 8,63 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/02/2025

UDI 003000385

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU GANNAT - MAZERIER

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau pouvant présenter un caractère agressif.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4361 personnes sur 1 commune (GANNAT). Le responsable des installations est : « SIVOM SIOULE ET BOUBLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIVOM SIOULE ET BOUBLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 9,22 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 283 Valeur maxi : 0,012 microgramme/L
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 61 Valeur maxi : 0,63 NFU

Quelques conseils

SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,97 °f Valeur maxi : 8,63 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 21/02/2025

UDI 003000320

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU GANNAT - MELANGE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau pouvant présenter un caractère agressif.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1163 personnes sur 1 commune (GANNAT). Le responsable des installations est : « SIVOM SIOULE ET BOUBLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIVOM SIOULE ET BOUBLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	COMPLÉMENTS
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 9,22 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 283 Valeur maxi : 0,012 microgramme/L
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 64 Valeur maxi : 0,63 NFU

Quelques conseils

SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,97 °f Valeur maxi : 8,63 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 21/02/2025

UDI 003000321

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU LES BRAYARDS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau pouvant présenter un caractère agressif.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LOUCHADIERE, PUIIS DE PESCHADOIRES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 168 personnes sur 3 communes (BEGUES, GANNAT, SAINT-PRIEST-D'ANDELOT). Le responsable des installations est : « SIVOM SIOULE ET BOUBLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIVOM SIOULE ET BOUBLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 90 % Valeur maxi : 1 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 8 mg/L Valeur maxi : 9,8 mg/L Année prise en compte : 2022

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 17 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur maxi : 0,19 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 7,27 °f Valeur maxi : 7,8 °f Année prise en compte : 2022

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Pas de données disponibles
Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 21/02/2025

UDI 003001022

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU BOIS-RANDENNAIS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PRISE SURFACE CLAUDE DECLOITRE, PUIITS CLAUDE DECLOITRE(HS - 1993). L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 766 personnes sur 1 commune (BRUGHEAS). Le responsable des installations est : « SIVOM SIOULE ET BOUBLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIVOM SIOULE ET BOUBLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 8,44 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 283 Valeur maxi : 0,028 microgramme/L	
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 29 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,26 NFU	

Quelques conseils

SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 7,87 °f Valeur maxi : 10,4 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau à l'équilibre
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2 Valeur maxi : 2

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 21/02/2025

UDI 003000302

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ANNEXE 5

SYNTHESE DE L'AUTOCONTROLE REALISE PAR LE SIVOM

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM Sioule et Bouble. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

En complément des analyses réglementaires le Syndicat a un service chargé de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie) et du bon fonctionnement des usines de traitement d'eau potable.

En ce qui concerne cet autocontrôle, des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 36 réservoirs et 6 interconnexions avec les réseaux voisins :

- > Des prélèvements sont faits avec des analyses de terrain sur site (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, saturation en oxygène, chlore libre, chlore total).
- > D'autres prélèvements sont réalisés, transportés dans une glacière dans un véhicule et analysés en laboratoire en interne au SIVOM afin de faire une analyse bactériologique.
- > Pour certains paramètres les analyses sont sous-traitées à un laboratoire extérieur agréé (arsenic, vanadium, phosphore).

Le bilan de ces autocontrôles est présenté dans le tableau ci-après. Le syndicat tient les résultats à la disposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.

Les non-conformités aux limites de qualité bactériologique ont été constatées dans un réservoir tampon et un réservoir dans lequel le taux de chlore est assez faible. Celles-ci restent rares.

Des non-conformités aux références qualité bactériologiques et physicochimiques ont été trouvées dans des réservoirs tampons et autres interconnexions, où l'on est loin sur le réseau, où le temps de séjour est long, et où le taux de chlore faible (réservoirs utilisés uniquement en cas de fuite ou de surtirage).

Des manœuvres de renouvellement de l'eau de certains réservoirs et réseaux sont donc réalisées régulièrement (campagnes de purges et mise en distribution/marnage). La fréquence est définie en fonction des besoins.

Interventions 2024	Nombre
Purges manuelles	168
Marnages	45
Interventions chez l'abonné	7

Comme tous les ans depuis 2021, le SIVOM a mis en place à la demande de l'ARS une campagne de mesure de chlorure de vinyle monomère (CVM) (gaz issu de la dégradation des réseaux en PVC posés avant 1980 lors de fortes chaleurs et sur des secteurs à faible tirage d'eau ou stagnation) de juin à septembre 2024. Les prélèvements sont effectués sur les points les plus sensibles, où l'eau est ancienne par rapport à la production et coule dans ce type de PVC.

Sur les 8 prélèvements effectués, 1 site a des valeurs en CVM supérieures à 0,5µg/L (Chouvigny). Une purge automatique a été mise en place. Les valeurs n'étant pas significatives en hiver, de nouvelles analyses seront faites lors de l'été 2025 pour vérifier l'efficacité de cette purge.

SITE		PARAMETRE	NB ANALYSE	TAUX DE CONFORMITE	REMARQUES
La Serre	Limite de qualité	Analyses Physico-chimiques	21	100%	
		Analyses Bactériologiques	580	99,31%	1 non-conformité sur un réservoir tampon (présence de coliformes fécaux) et 1 non-conformité sur un réservoir du réseau (présence de streptocoques fécaux) -> traitement au Chlore
	Référence de qualité	Analyses Physico-chimiques	2328	92,76%	21 non-conformités sur certains réservoirs tampons et interconnexions (temps de séjour important – turbidité ou pH élevé) -> mise en distribution ou vidange des réservoirs tampons
		Analyses Bactériologiques	870	99,31%	2 non-conformités aux références de qualité sur des réservoirs tampon (présence de coliformes) -> traitement au Chlore
Gannat	Limite de qualité	Analyses Physico-chimiques	/	/	
		Analyses Bactériologiques	48	100%	
	Référence de qualité	Analyses Physico-chimiques	192	100%	
		Analyses Bactériologiques	72	100%	
Brugheas	Limite de qualité	Analyses Physico-chimiques	/	/	
		Analyses Bactériologiques	54	100%	
	Référence de qualité	Analyses Physico-chimiques	216	100%	
		Analyses Bactériologiques	81	100%	

ANNEXE 6

AGES DES COMPTEURS

COMMUNE	COMPTEURS < 10 ANS		COMPTEURS 11-15 ANS		COMPTEURS > 15 ANS		TOTAL
	NB	%	NB	%	NB	%	
BARBERIER	50	52%	13	13%	34	35%	97
BEGUES	119	60%	70	35%	9	5%	198
BELLENAVES	263	31%	468	55%	119	14%	850
BIOZAT	290	58%	71	14%	141	28%	502
BROUT-VERNET	315	40%	419	53%	55	7%	789
BRUGHEAS	733	86%	85	10%	30	4%	848
CHANTELLE	625	81%	92	12%	55	7%	772
CHAREIL-CINTRAT	179	74%	38	16%	25	10%	242
CHARMES	170	78%	24	11%	25	11%	219
CHARROUX	276	76%	54	15%	31	9%	361
CHEZELLE	43	29%	90	60%	17	11%	150
CHOUVIGNY	238	73%	45	14%	43	13%	326
COGNAT-LYONNE	272	64%	129	30%	27	6%	428
COUTANSOUZE	101	67%	26	17%	23	15%	150
DENEUILLE	68	76%	14	16%	7	8%	89
EBREUIL	511	52%	140	14%	331	34%	982
ECHASSIERES	108	31%	188	54%	54	15%	350
ESCROLLLES	242	53%	69	15%	142	31%	453
ESPINASSE-VOZELLE	333	61%	156	28%	61	11%	550
ETROUSSAT	144	35%	167	40%	103	25%	414
FLEURIEL	194	67%	70	24%	24	8%	288
FOURILLES	43	31%	75	55%	19	14%	137
GANNAT	652	20%	523	16%	2 141	65%	3 316
JENZAT	135	37%	207	56%	25	7%	367
LALIZOLLE	236	72%	49	15%	45	14%	330
LE MAYET D'ECOLE	104	52%	71	36%	24	12%	197
MAZERIER	172	77%	34	15%	18	8%	224
MONESTIER	133	43%	138	45%	37	12%	308
MONTEIGNET SUR L'A.	134	79%	23	14%	13	8%	170
NADES	80	58%	25	18%	32	23%	137
NAVES	30	24%	35	28%	61	48%	126
POEZAT	45	45%	46	46%	9	9%	100
SAINT-BONNET DE R.	99	20%	322	66%	70	14%	491
SAINT-GERMAIN DE S.	184	60%	31	10%	90	30%	305
SAINT-PONT	197	50%	164	42%	34	9%	395
SAINT-PIREST D'A.	43	32%	80	60%	11	8%	134
SAULZET	180	74%	42	17%	20	8%	242
SERBANNES	145	30%	293	60%	50	10%	488
SUSSAT	81	64%	28	22%	17	13%	126
TARGET	197	72%	55	20%	22	8%	274
TAXAT-SENAT	65	48%	13	10%	57	42%	135
USSEL D'ALLIER	97	71%	30	22%	9	7%	136
VALIGNAT	17	25%	8	12%	42	63%	67
VEAUCE	30	48%	13	21%	19	31%	62
VICQ	131	48%	119	43%	24	9%	274
VOUSSAC	347	77%	55	12%	49	11%	451
TOTAL	8 791	49%	4 919	27%	4 369	24%	18 079

ANNEXE 7

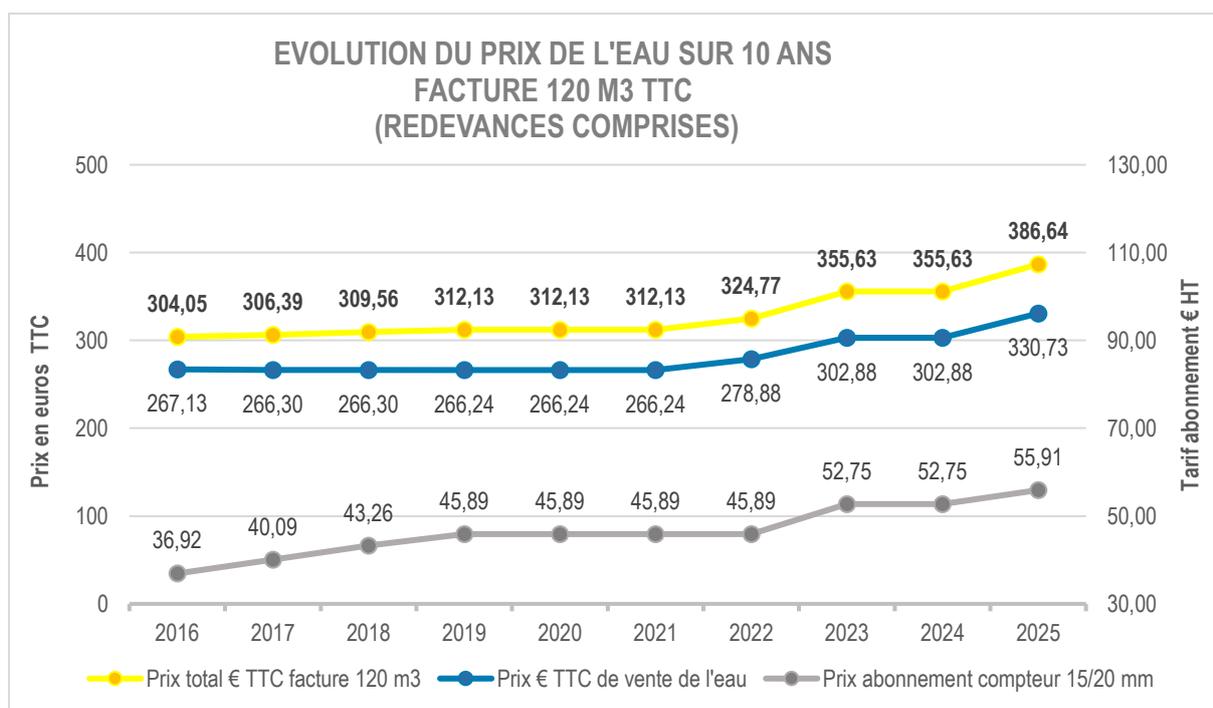
EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE

TARIFICATION	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	EVOL. N/N-1	EVOL. 10 ANS
Abonnement (Ø 15 mm) € TTC	36,92	40,09	43,26	45,89	45,89	45,89	45,89	52,75	52,90***	55,91	0,0%	42,9%
Prix du m ³ eau € HT/m ³	2,110	2,104	2,104	2,103	2,103	2,103	2,203	2,393	2,393	2,6131	0,0%	15,8%
<i>Prix de vente du SIVOM</i>	1,71*	1,71*	1,71*	1,71*	1,71*	1,71*	1,79**	1,98**	1,98**	2,08**	0,0%	15,8%
<i>Redevance SMEA</i>	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,15	0,15	0,15	0,15	0,0%	15,4%
<i>Redevance Prélèvement sur la ressource AELB</i>	0,040	0,0335	0,0335	0,0330	0,0330	0,0330	0,0330	0,0330	0,0330	0,0331	0,0%	-17,5%
<i>Redevance Pollution domestique AELB</i>	0,230	0,230	0,230	0,230	0,230	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	-	0,0%	0,0%
<i>Redevance Consommation eau AELB</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,33	-	-
<i>Redevance Performance des réseaux eau AELB</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,02	-	-
T.V.A. à 5.50%	0,116	0,116	0,116	0,116	0,116	0,116	0,121	0,131	0,131	0,143	0,0%	12,9%
Prix du m ³ eau € TTC/m ³	2,226	2,219	2,219	2,219	2,219	2,219	2,324	2,524	2,524	2,756	0,0%	13,4%
Consommation pour 120 m ³ annuel € TTC	267,13	266,30	266,30	266,24	266,24	266,24	278,88	302,88	302,96	330,73	0,0%	13,4%
Prix facture globale pour 120 m ³ d'eau annuel € TTC	304,05	306,39	309,56	312,13	312,13	312,13	324,77	355,63	355,86	386,64	0,0%	17,0%
Prix de revient du m ³ d'eau en € TTC /m ³ (facture 120 m ³ y compris abonnement)	2,53	2,55	2,58	2,60	2,60	2,60	2,71	2,96	2,97	3,22	0,0%	17,0%

*Prix au m³ pour la tranche de consommation 0-1000 m³

** Tarification unique

*** Année bissextile expliquant la différence de tarif entre 2023 et 2024



ANNEXE 8

DETAIL D'UNE FACTURE D'EAU POTABLE DE 120 M³



11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tel : 04.70.90.02.89
E-mail :
sivomsioulebouble@orange.fr

Contrat
Pt de Conso

AAA000-00
00-000-00

AS_030_003022

Adresse du
lieu desservi :

Adresse de livraison

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE - BP 43
03800 GANNAT

Horaires d'ouverture du SIVOM :
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

ADRESSE DE FACTURATION

Démarches en ligne sur :
www.sivom-sioule-bouble.com

SIRET : 20009055300047
TVA Intracommunautaire :
FR05 200090553

Facture réelle n° 7408OMEGA25 du 16/04/2025

Eau

Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Consommation du 31/12/2023 au 30/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau		120 m ³
Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement	0,00252 €	
		Montants
Abonnement		52,90
Consommation		302,96
Total de la facture TTC		355,86

La mensualisation de vos factures est possible.
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

RECTO

Montant total à payer avant le 15/06/2025

355,86 €

En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24
04.70.90.02.89

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (Liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>).



###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

ADRESSE DE FACTURATION

★

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0030220280000000000000740825
ICS : FR56ZZZ580711
Référence : 4 20 25 000000000007408 L 105 43 Montant : 355,86 €
Créancier : REC SIVOM DE SIOULE ET BOUB

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

028010500257

941133000175 98110000000000074080030224903706

35586

Facture réelle n° 7408OMEGA25 du 16/04/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
00-000-00	G14BA068005F	15	30/12/2024	101			221	120
Consommation totale								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture

Distribution de l'eau

	Tarif	Tranche en m3	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Abonnement	2024		366 jours	50,00000	50,14	2,76 (5.5%)	52,90
Consommation eau	2024		120 m3	1,98000	237,60	13,07 (5.5%)	250,67
Total					287,74	15,83	303,57

Organismes publics

Redevance SMEA	2024		120 m3	0,15000	18,00	0,99 (5.5%)	18,99
Redevance prélèvement à la ressource	2024		120 m3	0,03300	3,96	0,22 (5.5%)	4,18
Redevance pollution	2024		120 m3	0,23000	27,60	1,52 (5.5%)	29,12
Total					49,56	2,73	52,29

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture TTC	337,30	18,56	355,86
5,50%	337,30	18,56	Montant total à payer TTC	337,30	18,56	355,86

Informations

COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT :

TRESORERIE DE GANNAT _ 20 Avenue Delarue _ 03800 GANNAT _ Tél : 04.70.90.02.36 _ Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

MODALITES DE REGLEMENT :

Par TIP, en retournant le coupon de la facture daté, signé et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe.

En numéraire, chez un buraliste agréé dans la limite de 300 euros (QR code du recto de la facture).

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement.

Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

IBAN : FR51 3000 1008 75D0 3700 0000 094 BIC : BDFEFRPPCCT

Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par PayFip, sur le site sécurisé du Trésor Public, www.PayFip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 037477 Référence TIPI : 2025-EA-00-7408

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Mairie, ou bien sur le site internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable dans la rubrique « synthèse annuelle de la qualité de l'eau » puis « carte interactive ».De plus, les dernières analyses sont consultables sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> dès leur validation.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L. 252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-318 du 7 avril 2000 (art. R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

Tarifications applicables en vertu des délibérations syndicales n° A G 2024-05-002 et n° AG 2024-05-006 du 10-12-2024 rendues exécutoires le 20-12-2024

VERSO

ANNEXE 9

INVENTAIRE DU PARC DE VEHICULE

VEHICULE	IMMATRICULATION	DATE D'ACQUISITION	KILOMETRAGES EFFECTUES EN 2024
Peugeot 208	EM-915-FC	04/05/2017	12 570
Peugeot 308	EA-929-FP	07/03/2016	7 398
Renault CLIO	CX-523-QA	06/08/2013	3 667
Renault KANGOO	ER-123-PK	09/11/2017	13 656
Renault KANGOO	EY-361-HN	20/06/2018	17 331
Renault KANGOO	EY-716-HN	20/06/2018	24 449
Renault KANGOO	EN-120-ZR	17/07/2017	19 993
Renault KANGOO	FM-970-XJ	01/03/2020	21 140
Renault KANGOO	FM-963-XJ	01/03/2020	11 302
Renault KANGOO	FM-977-XJ	01/03/2020	20 467
Peugeot PARTNER (PI)	FR-291-DF	03/07/2020	16 057
Renault KANGOO	FY-619-WA	27/04/2021	17 714
Renault KANGOO	FY-680-WA	27/04/2021	25 969
Renault KANGOO	FX-851-BT	10/02/2021	27 124
Peugeot PARTNER	FX-840-BT	10/02/2021	20 390
Peugeot PARTNER	FX-797-BT	10/02/2021	14 728
Peugeot PARTNER	FX-836-BT	10/02/2021	13 672
Citroën BERLINGO	HA-069-AN	31/10/2024	1 590
Citroën BERLINGO	HA-859-AM	31/10/2024	1 144
Renault Camion benne	EX-258-AF	30/04/2018	7 333
IVECO Camion benne	GE-806-RD	18/02/2022	7 899
IVECO Fougou	GG-381-TX	08/06/2022	16 203
IVECO Fourgon	DV-144-NY	09/09/2015	9 009
TOTAL			330 805

ENGINS	IMMATRICULATION	DATE DE MISE EN CIRCULATION
Mini-pelle EC 27 C	EC27C	1/04/2012
Mini-pelle VOLVO	CX10025 (ECR25D)	25/06/2015
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7/11/2008
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11/04/2012
Remorque porte-engins GOURDON	DS-063-LE	25/06/2015
Remorque porte-engin MOIROUD	FX-262-QV	08/03/2021
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6/07/1999
Remorque porte-feux tricolores	7638 TD 03	6/07/1999
Remorque porte chlore	DT-323-GT	15/07/2015
Compresseur ATLAS type XAS 48	EM-031-FD	21/10/2016
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E	Sans immatriculation	11/1995
Chariot TOYOTA	Série 13555	2/09/2011



SIVOM SIOULE ET BOUBLE

11 rue Charles Magne

03800 GANNAT

www.sivom-sioule-bouble.com